

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DE L'ACTION
SOCIALE**

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DE L'ACTION
SOCIALE**

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) couvrant la période 2016-2020 a assigné au Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire des objectifs à atteindre à l'horizon 2020.

La production régulière de données statistiques par mon département s'avère donc indispensable pour apprécier les résultats de la mise en œuvre du PNDES en matière de réduction des inégalités de genre, de promotion de la famille, de protection des groupes vulnérables, et au besoin, corriger les écarts en vue d'atteindre les objectifs de performance.

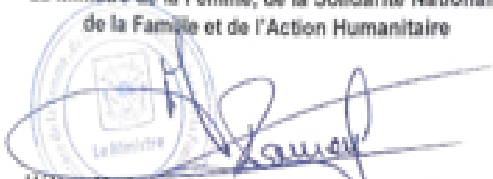
Dans le but de faciliter la compréhension des utilisateurs de ces statistiques, mon Département, s'est résolument engagé à élaborer un tableau de bord statistique. La présente édition analyse les principaux indicateurs contenus dans l'Annuaire Statistique 2019 du Ministère.

Afin de préserver la qualité des données, son élaboration a été marquée par plusieurs étapes basées sur une approche participative. Au regard de l'importance de ce document, j'invite tous les acteurs à le consulter, afin de bénéficier de ses riches enseignements et mieux, pouvoir prendre des décisions adéquates pour l'atteinte des objectifs du PNDES.

Je voudrais traduire ma gratitude et renouveler mes remerciements à tous les acteurs qui ont contribué à la réalisation de ce document. Mes remerciements vont particulièrement à l'Unicef et au Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques pour leur appui constant.

¶
¶
¶
¶
¶
¶
¶
¶

La Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale,
de la Famille et de l'Action Humanitaire



HÉRÈSE MARIE Laurence ILBOUDOMARCHAL
Officier de l'Ordre de l'Etat

AVANT-PROPOS.....	1
SOMMAIRE.....	2
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES CARTES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE	5
RESUME EXECUTIF	6
I. CONTEXTE.....	7
II. RESSOURCES DU MINISTERE.....	8
2.1. Personnel.....	8
2.2. Budget.....	10
III. STRUCTURES D'ACCUEIL ET DE PRESTATIONS SOCIALES	12
3.1. Disponibilité des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	12
3.2. Disponibilité des services sociaux spécialisés et de prise en charge.....	14
IV. PRESTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENCADREMENT ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT	16
4.1 Caractéristiques sociodémographiques des usagers	16
4.2 Types de cas enregistrés dans les services enfance	18
4.3 Besoins des usagers des services enfance.....	20
V. PRESTATION DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DE LA FAMILLE.	22
5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services famille	22
5.2. Types de cas enregistrés dans les services « famille ».....	24
5.3. Besoins des usagers des services Famille	26
VI. PRESTATION DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES.....	28
6.1. Caractéristiques sociodémographiques des usages des services solidarité	28
6.2. Types de cas enregistrés dans les services Solidarité	30
6.3. Besoins des usagers des services solidarité	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectif du personnel	9
Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2019	9
Tableau 3 : Situation du budget du MFSNFAH	11
Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants	13
Tableau 5 : Répartition des structures d'accueil et encadrement et de protection des enfants par région en 2019	13
Tableau 6 : Répartition des structures de Promotion et de prise en charge en 2019 par région	15
Tableau 7 : Nombre de centres de prise en charge de victimes de VEFF par région en 2019	15
Tableau 8 : Caractéristiques des usagers du service enfance	17
Tableau 9 : Evolution de la part des principaux cas des services enfance (%)	19
Tableau 10 : nombre de cas résolus selon le type de besoins en 2019	21
Tableau 11 : type d'usagers des services « Famille »	25
Tableau 12 : Besoins par groupe des usagers des services famille	27
Tableau 13 : Situation des usagers des services solidarité	29
Tableau 14 : Evolution de la part des principaux cas des services solidarité (%)	31
Tableau 15 : Evolution de l'effectif des personnes handicapées enregistrées par région	31
Tableau 16 : Besoins par groupe des usagers des services solidarité (%)	33

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Taux de féminisation du ministère (%)	9
Graphique 2 : Répartition des agents par ancienneté au 31 décembre 2019 (%)	9
Graphique 3 : Répartition des agents par tranche âge en 2019	9
Graphique 4 : Taux de féminisation du ministère selon la région en 2019 (%)	9
Graphique 5 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2019	9
Graphique 6 : Evolution de la dotation, de l'exécution et du taux d'exécution des dépenses budgétaires	11
Graphique 7 : Evolution de la structure de la dotation budgétaire du ministère par nature (%)	11
Graphique 8 : Evolution de la part du budget du MFSNFAH dans le budget de l'ETAT en 2019 (%)	11
Graphique 9 : Répartition des dotations d'investissement par source de financement en 2019 (%)	11
Graphique 10 : Dotation budgétaire par programme en 2019 (%)	11
Graphique 11 : Dotation et exécution budgétaire du ministère par région en 2019 (milliers FCFA)	11
Graphique 12 : Dotation et exécution budgétaire budgétaire par programme en 2019 (En Millier)	11
Graphique 13 : Evolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	13
Graphique 14 : Répartition du nombre de familles d'accueil pour 100 000 habitants par région en 2019	13
Graphique 15 : Répartition des crèches par région en 2019	13
Graphique 16 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge	15
Graphique 17 : Répartition des structures des services sociaux des hôpitaux par région en 2019	15
Graphique 18 : Evolution des services sociaux de mairie	15
Graphique 19 : Répartition des structures des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction par région en 2019	15
Graphique 20 : Evolution de l'effectif des usagers des services « enfance »	17
Graphique 21 : nombre des usagers des services « enfance » pour 100 000 enfants en 2019 par région	17
Graphique 22 : Répartition de l'effectif des usagers des services « enfant » par tranches d'âge	17
Graphique 23 : Evolution de la structure par sexe des usagers du service enfance (en %)	17
Graphique 24 : Enfants victimes de violences par région et par sexe en 2019	19
Graphique 25 : Répartition des usagers des services « enfance » selon les principaux types de cas en 2019	19
Graphique 26 : Evolution de quelques types de cas spécifiques enregistrés	19
Graphique 27 : Répartition des victimes d'exploitation sexuelle par sexe en 2019	19
Graphique 28 : Part des besoins exprimés par rubrique	21
Graphique 29 : Taux de résolution des besoins par rubrique	21
Graphique 30 : Part des besoins exprimé en Conseil et accompagnement	21
Graphique 31 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement	21
Graphique 32 : Part des besoins exprimé en Attribution d'une aide	21
Graphique 33 : Taux de résolution des besoins en Attribution d'une aide	21
Graphique 34 : Part des besoins exprimé en Intervention directe	21

Graphique 35 : Taux de résolution des besoins en Intervention directe	21
Graphique 36 : Evolution du taux de résolution globale des besoins	21
Graphique 37 : Evolution des usagers des services « familles »	23
Graphique 38 : Répartition des usagers « famille » selon le sexe en 2019	23
Graphique 39 : Répartition des usagers selon le niveau d'instruction en 2019	23
Graphique 40 : Répartition des usagers selon le statut matrimonial en 2019	23
Graphique 41 : Evolution de la structure par sexe des usagers du service famille (en %)	23
Graphique 42 : Répartition des agents par tranche âge et selon le sexe en 2019	23
Graphique 43 : Répartition par région des cas de conflit familial	25
Graphique 44 : Taux de résolution globale des besoins	27
Graphique 45 : Evolution de la proportion de résolution des principaux besoins	27
Graphique 46 : Part des besoins exprimé en conseil et accompagnement	27
Graphique 47 : Taux de résolution besoins en Conseil et accompagnement	27
Graphique 48 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide	27
Graphique 49 : Taux de résolution besoins en attribution d'une aide	27
Graphique 50 : Part des besoins exprimés en Intervention directe	27
Graphique 51 : Taux de résolution besoins en Intervention directe	27
Graphique 52 : Évolution des usagers de la solidarité	29
Graphique 53 : Répartition des usagers de la solidarité pour 100 000 habitants	29
Graphique 54 : Evolution de la structure des usagers de la solidarité par sexe (en %)	29
Graphique 55 : Répartition des usagers de la solidarité par tranche d'âge	29
Graphique 56 : Niveau d'instruction des usagers en 2019	29
Graphique 57 : Répartition des usagers du service selon le statut matrimonial	29
Graphique 58 : Évolution des types de cas les plus récurrents	31
Graphique 59 : Evolution de l'effectif des exclus sociaux	31
Graphique 60 : Evolution des Exclus sociaux selon le sexe	31
Graphique 61 : répartition des pensionnaires des cours de solidarité, par région	31
Graphique 62 : Répartition des PDI par région en 2019	31
Graphique 63 : Evolution des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux selon le sexe	31
Graphique 64 : Répartition des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux par région en 2019	31
Graphique 65 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide	33
Graphique 66 : Taux de résolution des besoins Attribution d'une aide	33
Graphique 67 : Part des besoins exprimés en Conseil et accompagnement	33
Graphique 68 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement	33
Graphique 69 : Évolution du taux de résolution globale des besoins	33
Graphique 70 : Evolution taux de résolution des besoins selon les principaux types de cas	33

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Nombre d'agents du MFSNFAH pour 100 000 Habitants en 2019	9
Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région	25
Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région	25
Carte 4 : Répartition des victimes de mariages précoces pour 100 000 habitants par région	25

SIGLES ET ABREVIATIONS

CID	Circuit informatisé de la dépense
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CHR	Centre hospitalier régional
CHU	Centre hospitalier universitaire
DAF	Direction de l'administration des finances
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DRH	Direction des ressources humaines
DSS	Direction des statistiques sectorielles
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FCFA	Franc de la communauté francophone d'Afrique
MASSN	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
MFSNF	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MFSNFAH	Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MGF	Mutilations génitales féminines
Nd	Non déterminé
OEV	Orphelins et autres enfants vulnérables
PAGPS	Projet d'appui à la gestion publique et aux statistiques
PDI	Personnes déplacées internes
PIB	Produit intérieur brut
PNDES	Plan national de développement économique et social
RGPH	Recensement général de la population et de L'habitat
SG	Secrétariat général
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgences et de réhabilitation
UNICEF	United nations children's fund
VEFF	Violences à l'égard des femmes et des filles
VIH/Sida	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise

CHIFFRES CLES DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs	Unités	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pourcentage des cadres supérieurs parmi le personnel	%	nd	nd	22,0	22,5	23,6	26,1
Taux de féminisation du MFSNFAH	%	nd	nd	33,0	33,5	32,8	33,9
Proportion des jeunes de moins de 35 ans parmi le personnel du MFSNFAH	%	nd	nd	33,9	33,7	35,4	33,3
Proportion des agents avec au moins 15 ans d'ancienneté	%	nd	nd	24,4	25,2	23,4	24,3
Part du budget du MFSNFAH dans le budget de l'Etat	%	nd	nd	0,9	0,7	0,8	0,9
Nombre de structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	structure	149	152	153	154	160	180
Nombre de familles d'accueil des enfants en détresse	famille	214	214	214	256	259	280
Nombre des enfants privés de famille pris en charge	enfants	nd	nd	nd	nd	3 588	2 577
Prévalence de la pratique de l'excision (filles de 0 à 14 ans)	%	11,3	11,3	11,3	11,3	11,3	11,3
Nombre de victimes de MGF	victime	97	169	46	168	178	182
Nombre d'enfants victimes de violences	enfant	5 627	6 226	3 982	7 330	8 637	10 986
Nombre de victimes de mariage précoce	enfant	167	172	176	267	381	513
Nombre de victimes de mariage forcé	personne	755	785	336	710	939	813
Nombre de personnes victimes de conflit familial	personne	3 195	2 936	1 062	3 082	1 783	1 844
Nombre de personnes victimes de violences conjugales	personne	200	212	677	1 327	1 861	1 915
Nombre de personnes handicapées	personne	931	695	472	1 182	2 119	1 484
Nombre de personnes exclues	personne	145	74	22	38	75	106
Nombre de victimes de catastrophes et de crises humanitaires	personne	1 009	929	599	497	57 581	560 033

En 2019, le personnel du Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH) est de 2 417 agents soit 1,2% des agents de l'administration publique. Un tiers du personnel est féminin. Le ratio d'encadrement est d'un cadre pour trois agents. La proportion du personnel de moins de 35 ans du ministère est de 33,3% contre 48,8% dans la fonction publique.

Le budget du MFSNFAH s'élève à 22,3 milliards de FCFA en 2019 contre 18,5 milliards de FCFA en 2018, en progression de 21,2%. La part du budget du Ministère dans le budget de l'Etat est passée de 0,8% en 2018 à 0,9% en 2019.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le nombre de cas enregistrés s'élève à 22 654 soit une hausse de 18,7% par rapport à 2018. Dans cet effectif, **2 915** enfants privés de famille ont été pris en charge dans 75 structures d'accueil et de protection et 280 familles d'accueil. Au titre des violences faites aux enfants, 10 986 cas sont recensés en 2019, dont 182 victimes d'excision pris en charges par les services du Ministère.

Dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille, l'effectif total des cas est de 8 612 en progression de 6,0% par rapport à 2018. Parmi ces cas, 1 326 victimes de mariage précoce et/ou forcé, 3 759 cas de conflits familiaux et de violences conjugales et 2 334 cas de grossesses non désirées et/ou contestées ont été enregistrés et pris en charge.

Dans le domaine de la solidarité, de 18 564 cas en 2018 le nombre de cas enregistrés est ressorti à 15 820 cas en 2019, soit une baisse de 14,8%. Il se compose principalement de personnes indigentes/démunies/nécessiteuses (58,3%) et de personnes handicapées (9,4%). Par ailleurs, 560 033 personnes déplacées internes, dont 349 916 enfants, ont été enregistrées et prises en charge par le CONASUR.

Le Burkina Faso est un pays du Sahel aux ressources naturelles limitées. En effet, avec un taux d'accroissement démographique estimé à 3% en 2019 et une grande proportion de sa population (40,1%) vivant sous le seuil de la pauvreté, le pays occupe le 144^e rang en 2018 sur 157 pays dans le nouvel indice de développement du capital humain établi par la banque mondiale. Le cadre macroéconomique est resté globalement stable en 2019. La croissance du PIB réel à légèrement décéléré, elle est passée de 6,8% en 2018 à 5,7% en 2019 (DGEP/IAP, cadrage d'août 2020).

Le pays est confronté à de nombreux défis de développement notamment en matière de santé et d'éducation. Dans le domaine de la santé, la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans a permis de réduire le taux de mortalité au Burkina Faso qui est passé de 8,1% en 2018 contre 7,9% en 2019. En effet, Cette mesure a permis de prendre en charge près de 80% des pathologies infantiles et maternelles. Ainsi, 85 063 enfants atteints de malnutritions aiguës sévères ont été pris en charge et 167 femmes et filles victimes de mutilations génitales féminines ont été enregistrées et pris en charge en 2018. Quant à la prévalence du VIH/SIDA, elle se situe à 0,8% en 2018 contre 0,9 en 2015.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation croit de 83,0% en 2014 à 96,1% en 2019 au primaire. Au post-primaire il est passé de 42,2% à 52,0% sur la même période. Quant à la parité au primaire, elle est atteinte sur la période 2013-2014. La tendance est même en faveur des filles en 2017-2018.

Dans le domaine de l'emploi, en 2015, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, l'écart entre les deux est de 0,5 point. Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) de 2018, le taux de chômage chez les hommes est ressorti à 4,8% contre 4,6% pour les femmes soit un écart de 0,2 point de pourcentage. Au niveau de la fonction publique les femmes représentent 34,1% en 2019. En matière d'accès au crédit, en 2019, le FAARF capitalise 216 975 femmes bénéficiaires de crédits.

Dans le domaine de l'action sociale, l'analyse situationnelle réalisée par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN) en 2010, dénombrait 2,9 millions Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) dont 98,6% vivant dans les ménages, 0,4% en situation de rue et 1,0% vivant dans les structures d'accueil. Les données de Spectrum estimaient à 766 366¹ le nombre d'orphelins au Burkina Faso, dont 136 750 orphelins du fait du SIDA. Aussi, 5 721 enfants en situation de rue dans les communes urbaines du Burkina Faso ont été recensés, dont 739 filles et 4 982 garçons en 2011². Ce nombre est passé à 9 313 selon le rapport du recensement des enfants en situation de rue dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso réalisé par le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille (MFSNF) en décembre 2016.

Dans le domaine du handicap, le RGPH dénombrait en 2006, 168 094 personnes handicapées au Burkina Faso, soit 1,2% de la population. Le nombre de personnes âgées (60 ans et plus) était de 712 573, soit une proportion de 5,1% de la population totale résidente. Par ailleurs, le recensement des enfants handicapés réalisé par le ministère en 2013 a permis de dénombrier 79 617 enfants de 0 à 18 ans dont 39,5 % de filles.

L'état des lieux de ses interventions a permis au MFSNFAH d'élaborer des programmes majeurs dans les domaines de la Femme et du genre, de l'Enfance et de la famille, de la Solidarité nationale et la gestion des catastrophes, afin de travailler à relever les défis qui s'imposent tels que :

- (i) la contribution à la réduction des inégalités entre les sexes ;
- (ii) l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et de la famille ;
- (iii) la promotion des mécanismes de solidarité et de gestion des catastrophes et de crises humanitaires.

¹ Cadre stratégique de lutte contre le SIDA et les IST 2011-2015-SP-CNLS/IST

² Analyse des résultats du recensement des enfants de la rue 2011 page

2.1. Personnel

Points saillants

- Taux de féminisation du ministère inférieur à la moyenne nationale.
- Prédominance des agents de catégories B et C.

Commentaire général

Sur la période 2016-2019, l'effectif du personnel du MFSNFAH a connu une hausse continue, passant de 2 097 agents à 2 417 agents soit une augmentation moyenne annuelle de 4,9%.

En 2019, il a le plus faible taux d'évolution (+0,1%), en lien avec le nombre important de sorties (303)³ par rapport aux entrées⁴ (215 agents). Le personnel du ministère est relativement jeune. En effet, 61,4% de l'effectif ont moins de 40 ans en 2019.

Selon l'ancienneté dans la fonction publique, 75,7% des agents ont moins de 15 ans de service en 2019. La proportion des femmes dans l'effectif total du ministère en 2019 est de 33,9% contre 34,1% dans la fonction publique. Le pourcentage des femmes est inférieur à celui des hommes dans toutes les régions. La région du centre est la plus féminisée avec 37,0% de femme et celle du Sahel, la moins féminisée (9,7%).

Sur un effectif total de 2 417 agents, les agents exerçant dans les emplois spécifiques sont au nombre de 2 052 représentant 84,8% des agents du ministère. Ils sont constitués de 524 éducateurs sociaux soit 25,5%.

En outre, le personnel du ministère est constitué de 26,2% de cadres supérieurs⁵, 69,5% de cadres moyens et 4,3% de personnels d'appui. Le taux de féminisation des agents des différentes catégories ressort respectivement à 25,5%, 36,2% et 23,3%.

De la répartition spatiale du personnel, la région du Centre possède l'effectif le plus élevé avec 50,6% suivie de celle des Hauts Bassins avec 9,1%. Suivant le ratio nombre d'agents pour 100 000 habitants, la région du Centre dispose de 41 agents et celle des Hauts-bassins de 10 agents alors que la moyenne au niveau national est de 12 agents pour 100 000 habitants. Les régions des Cascades, du Centre-Ouest, du Centre-Sud et du Sud-Ouest disposent chacune de 8 agents pour 100 000 habitants.

Note méthodologique

Taux de féminisation : C'est l'effectif des femmes rapporté à l'effectif total des agents de la localité.

Nombre d'agents pour 100 000 habitants : Nombre d'agents de la localité, rapporté à la population totale de la localité, multiplié par 100000.

Sources de données : Base de données de la Direction des ressources humaines (DRH) du MFSNFAH

³ Ils regroupent le personnel en disponibilité, en détachement auprès d'autres ministères et institutions, mis à disposition auprès d'autres ministères, retraité et décès.

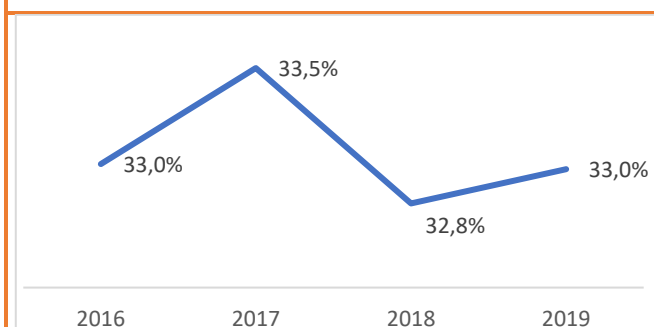
⁴ Il s'agit du personnel recruté par concours directe avec ou sans formation, du personnel mis à disposition par d'autres ministères et du personnel de retour de stage de formation.

⁵ Ils sont constitués des agents de catégorie P, de catégorie A et assimilés.

Tableau 1 : Effectif du personnel

	Effectif 2019	% femmes	% cadres sup.	% emplois spécifiques	% moins de 35 ans	% moins de 15 ans d'ancienneté	Variation /2018	
							En nombre	%
MFSNFAH	2417	33,9	26,14	84,9	33,3	75,7	3	0,1
Fonction publique	196 077	34,1	21,7	ND	48,8	ND	11517	5,9

Graphique 1 : Taux de féminisation du ministère (%)



Graphique 2 : Répartition des agents par ancienneté au 31 décembre 2019 (%)

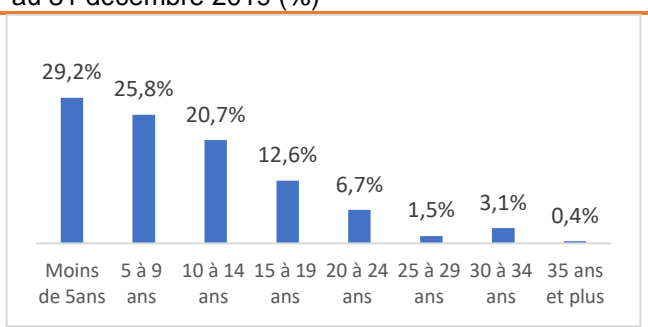
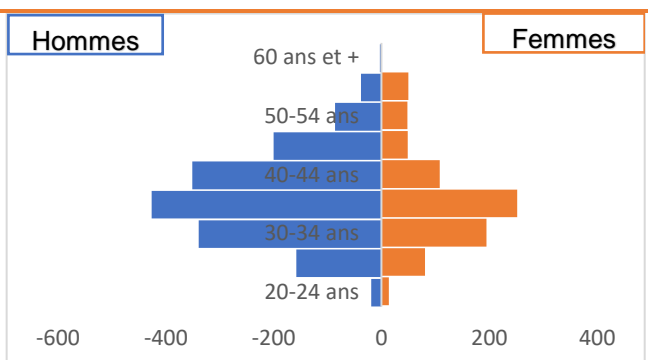


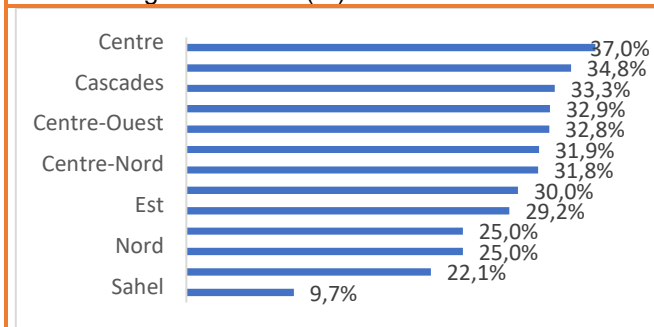
Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2019

Catégories	2019	Variation en nombre	
		/2018	/2017
Catégorie E et assimilés	60	0	2
Catégorie D et assimilés	43	3	1
Catégorie C et assimilés	577	9	47
Catégorie B et assimilés	1 104	-48	6
Catégorie A et assimilés	631	64	124
Catégorie P et assimilés	1	-1	0
Autres	1	0	0
Effectif total	2 417	27	180

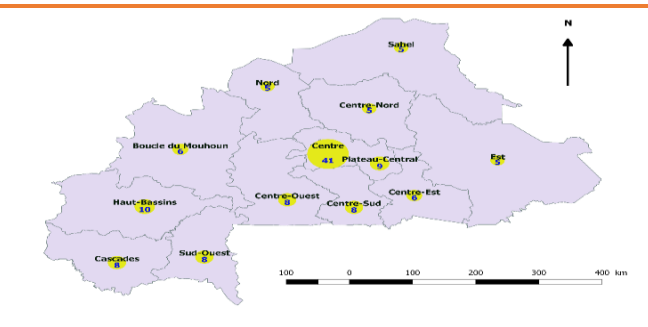
Graphique 3 : Répartition des agents par tranche d'âge en 2019



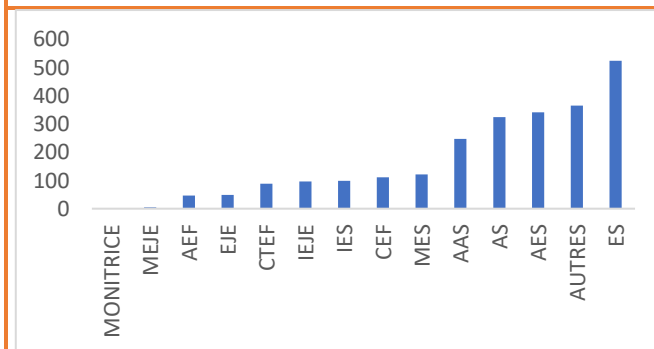
Graphique 4 : Taux de féminisation du ministère selon la région en 2019 (%)



Carte 1 : Nombre d'agents du MFSNFAH pour 100 000 Habitants en 2019



Graphique 5 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2019



2.2. Budget

Points saillants :

- Importante amélioration du taux d'exécution du budget en 2019.
- Hausse de 45,4% du budget exécuté au profit du programme solidarité nationale et gestion des catastrophes.

Commentaire :

La dotation budgétaire du ministère a une tendance haussière sur la période 2016-2019 passant de 17,64 milliards de francs CFA à 22,40 milliards de francs CFA, soit une croissance moyenne annuelle de 8,8%. En 2019, la dotation budgétaire a progressé de 21,2% par rapport à 2018, due principalement à une forte augmentation des dépenses d'investissements (+41,3%).

Comparé au budget national, la part du budget du ministère représente 0,9% en 2019, en progression de 0,13 point de pourcentage par rapport à 2018.

S'agissant de l'exécution des dépenses, elle est passée de 14,32 milliards de francs CFA à 19,14 milliards de franc CFA sur la période 2016-2019 soit hausse moyenne annuelle de 11,2%. La forte progression des dépenses, enregistrée en 2019 (+44,7%), est principalement liée à la hausse des dépenses de personnel (47,0%) et des dépenses d'investissement (55,3%). Rapportées aux dotations, il ressort que le taux d'exécution budgétaire a évolué en dents de scie sur la période, avec un taux annuel moyen de 81,4%. En 2019, les dépenses ont été exécuté à hauteur de 85,5%, en amélioration de 13,9 points de pourcentage.

En 2019, 43,6% du budget du ministère est alloué au profit du programme « Solidarité nationale et gestion des catastrophes » contre 42,9% en 2018. En effet, face au nombre croissant de déplacés internes suite à l'insécurité, l'Etat consacre de plus en plus de ressources à ce programme. Ainsi, l'exécution budgétaire de ce programme s'est affichée à 116,0% en 2019 contre 98,1% en 2018.

S'agissant du programme enfance et famille, la part du budget consacrée est passé de 34,2% en 2018 à 30,0% en 2019 soit une baisse de 4,2 point. L'exécution budgétaire de ce programme est en baisse passant de 29,8% en 2018 à 27,7% en 2019.

Au niveau du programme femme et genre, le budget alloué représente 15,0% de celui du ministère en 2019 contre 12,5% en 2018. Le taux d'exécution du programme en 2019 est de 57,0% contre 20,7% en 2018 soit une hausse de 36,3 point de pourcentage.

En 2019, 11,4% du budget du ministère est alloué au programme de pilotage et soutien des services alors que ce taux était de 10,4% en 2018. En 2019 comme en 2018, le montant exécuté est supérieur à la valeur allouée à ce programme avec respectivement un taux d'exécution de 158,2% et 160,9%.

Note méthodologique

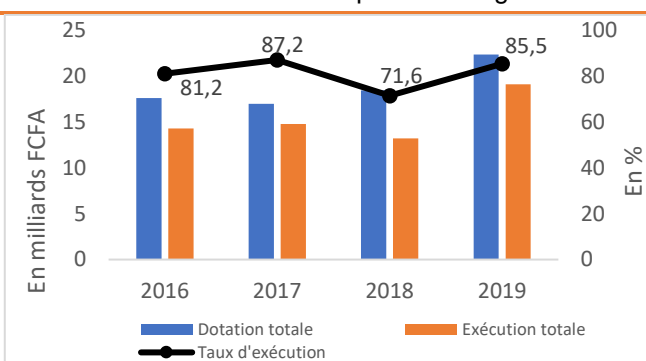
Taux d'exécution : C'est le montant de l'exécution des dépenses budgétaires sur le montant des dotations budgétaires au cours d'une période donnée.

Sources statistiques : Direction de l'administration des finances/Circuit informatisé de la dépense

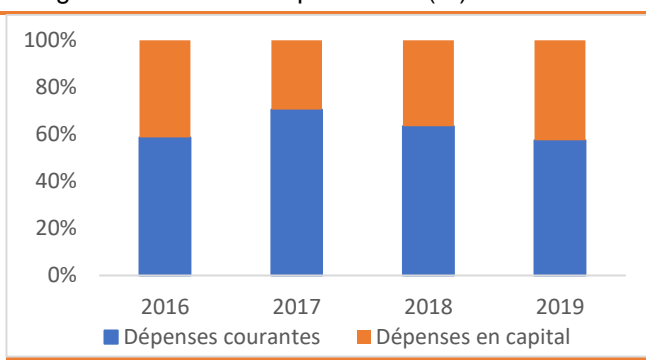
Tableau 3 : Situation du budget du MFSNFAH

Budget	Dotation 2019 (milliards FCFA)	Part budget ETAT (%)	% Investissement	% Biens et services	% Personnel	% Ressources extérieures	Taux d'exécution	Variation /2018
MFSNFAH	22,40	0,9	34,4	4,6	41,4	11,1	85,3	21,2
ETAT	2 503,59		ND	ND	ND	ND	ND	-0,8

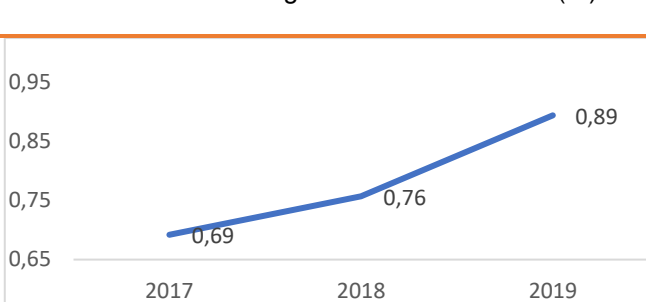
Graphique 6 : Evolution de la dotation, de l'exécution et du taux d'exécution des dépenses budgétaires



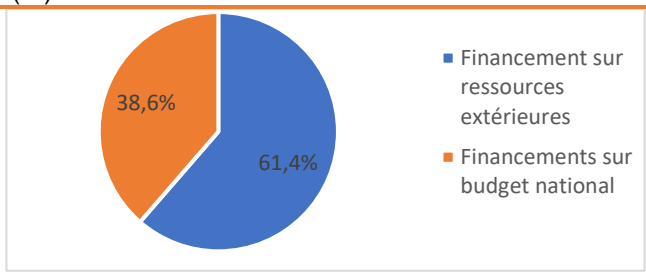
Graphique 7 : Evolution de la structure de la dotation budgétaire du ministère par nature (%)



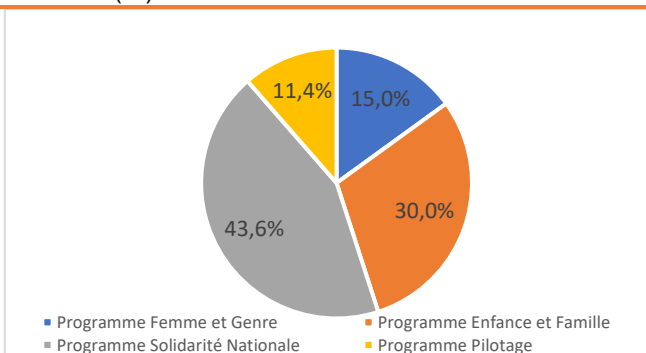
Graphique 8 : Evolution de la part du budget du MFSNFAH dans le budget de l'ETAT en 2019 (%)



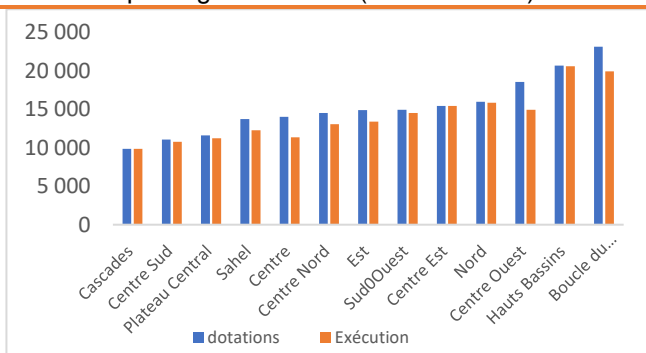
Graphique 9 : Répartition des dotations d'investissement par source de financement en 2019 (%)



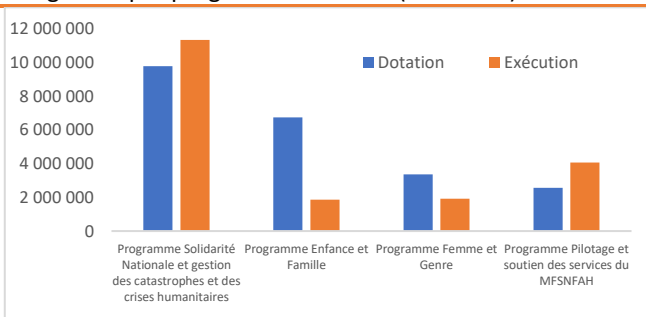
Graphique 10 : Dotation budgétaire par programme en 2019 (%)



Graphique 11 : Dotation et exécution budgétaire du ministère par région en 2019 (milliers FCFA)



Graphique 12 : Dotation et exécution budgétaire par programme en 2019 (En Millier)



3.1. Disponibilité des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

Points saillants

- Hausse continue du nombre de structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants ;
- Faible niveau de couverture du territoire national par les crèches.

Commentaire général

Le nombre de structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants ainsi que les familles d'accueil au Burkina Faso a augmenté continuellement sur la période 2015-2019, avec un accroissement moyen annuel de 6,2 %.

La répartition par région des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants en 2019 présente une disparité. Les régions ont moins de 3 familles d'accueil pour 100 000 enfants sauf la région du Sud-Ouest (2,9 familles d'accueil pour 100 000). Comparé à 2018, il ressort une importante baisse du nombre de structures au niveau de la Région du Nord (-11).

Sur 105 crèches que compte le pays en 2019, 74 sont implantées dans la Région du Centre soit une proportion 70,4%. Le taux de couverture nationale des crèches est de 4 crèches pour 100 000 enfants (âge compris entre 0 à 3 ans) soit 1 crèche pour 25 000 enfants.

Note méthodologique

Taux de couverture des crèches : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée multiplié par 100 000.

Sources statistiques : Directions régionales du MFSNFAH et Direction générale de la famille et de l'enfant

Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants

Groupe de structures	Effectif 2019	Variation/2018	Variation/2015
Familles d'accueil	280	8,1%	30,8%
Centres d'accueil des enfants en détresse	75	2,7%	10,3%

Graphique 13 : Evolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

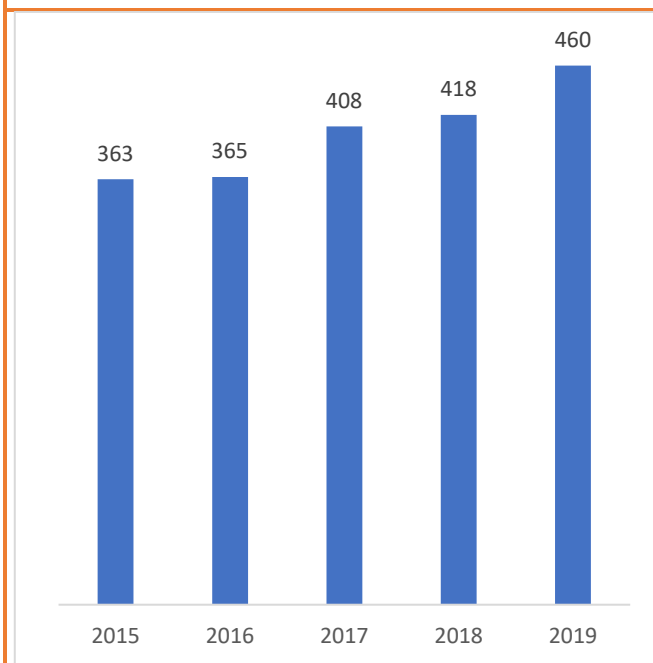
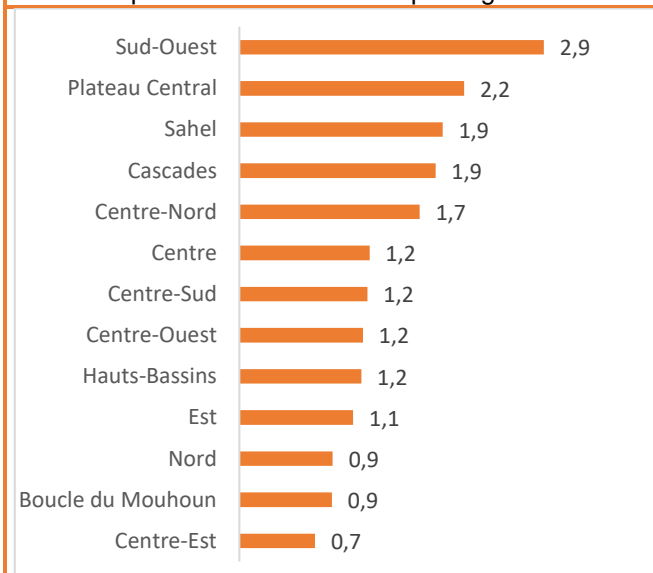


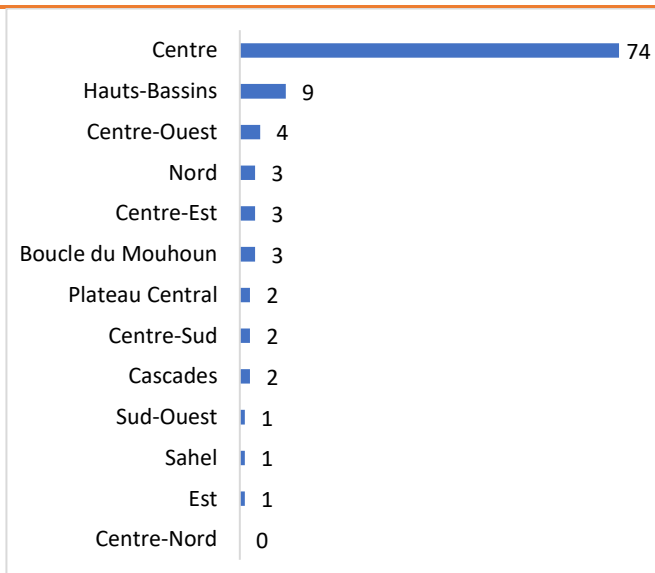
Tableau 5 : Répartition des structures d'accueil et d'encadrement et de protection des enfants par région en 2019

Région	Nombre en 2019	Variation en nombre/	
		2018	2015
B. du Mouhoun	23	2	6
Cascades	20	8	14
Centre	133	9	12
Centre-Est	16	-4	4
Centre-Nord	34	16	16
Centre-Ouest	34	0	2
Centre-Sud	16	2	3
Est	24	9	9
Hauts-Bassins	45	13	5
Nord	28	-11	-12
Plateau-Central	26	-1	1
Sahel	31	4	17
Sud-Ouest	30	-3	19
Total	460	42	97

Graphique 14 : Répartition du nombre de familles d'accueil pour 100 000 habitants par région en 2019



Graphique 15 : Répartition des crèches par région en 2019



3.2. Disponibilité des services sociaux spécialisés et de prise en charge

Points saillants

- 1 commune sur 2 ne dispose pas de service social fonctionnel en 2019 ;
- La moitié des services de justice et de maisons d'arrêt ne dispose pas de service social fonctionnel en 2019 ;
- 21 services sociaux des hôpitaux pour 59 formations sanitaires (CMA, CHR, CHU) en 2019.

Commentaire général

Sur la période 2015-2019, Le nombre de structures de promotion et de prise en charge a augmenté de façon continue, avec en moyenne l'ouverture de 35 nouvelles structures par an. Comparé à 2018, il ressort une croissance de 5,0% (+22 structures) en 2019. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins comptent plus de centres en 2019 avec respectivement 18,6% et 16,0% de l'effectif total.

Sur la période 2015-2019, le nombre de services sociaux communaux a connu deux phases d'évolution. Une première phase (2015 à 2017), avec l'ouverture d'une nouvelle structure par an et une deuxième phase (2018 et 2019) marquée par de forte croissance, avec l'ouverture de plus de 60 nouvelles structures par an. Ainsi, la moitié des communes est couverte par un service social communal en 2019.

Quant aux services sociaux des hôpitaux, leur nombre a diminué de trois en 2019 par rapport à 2018. En termes de couverture, deux hôpitaux sur cinq possèdent un service social spécialisé en 2019. La région du Centre, tient la tête avec huit services sociaux des hôpitaux, suivie de celle des Hauts Bassins

Dans le secteur de la justice et de maisons d'arrêt, il y a une réduction de trois structures en 2019, pour s'établir à 24. Le taux de couverture est de 50% en 2019, sur deux structures de justice et de maisons d'arrêt, une possède un service social. La région de la Boucle du Mouhoun se hisse en tête en matière de couverture avec cinq services sociaux de justice et de maisons d'arrêt.

Les centres de prise en charge des personnes victimes de violences à l'égard des filles et des femmes sont au nombre de 9 en 2019 répartis entre la région, du Centre (08) et la région des Cascades (01).

Note méthodologique

Taux de couverture des crèches des structures de promotion et de prise en charge : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée X 100 000

Sources statistiques : Directions régionales du MFSNFAH, Direction générale de la famille et de l'enfant

Graphique 16 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge

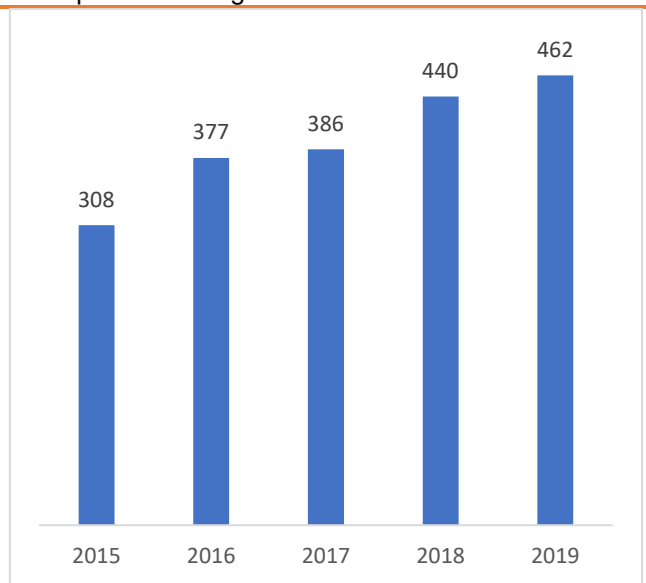
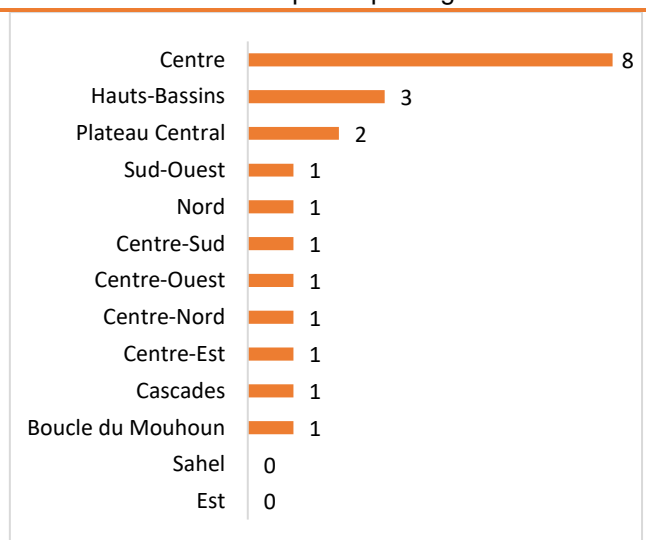


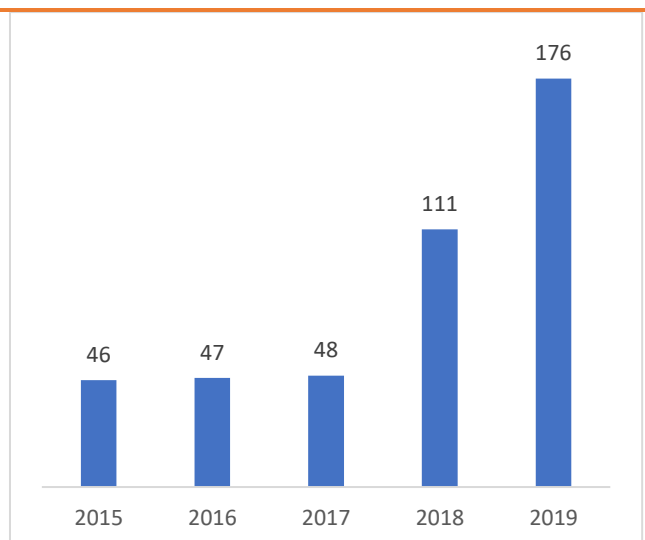
Tableau 6 : Répartition des structures de Promotion et de prise en charge en 2019 par région

Régions	2019	Variation en nombre /	
		2018	2015
B. Mouhoun	30	5	12
Cascades	23	4	3
Centre	86	-3	17
Centre-Est	26	0	12
Centre-Nord	42	19	25
Centre-Ouest	31	10	16
Centre-Sud	7	-10	-11
Est	29	-8	4
Hauts-Bassins	74	4	28
Nord	35	3	17
Plateau Central	19	1	9
Sahel	22	0	8
Sud-Ouest	38	-3	14
Total	462	22	154

Graphique 17 : Répartition des structures des services sociaux des hôpitaux par région en 2019



Graphique 18 : Evolution des services sociaux de mairie



Graphique 19 : Répartition des structures des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction par région en 2019

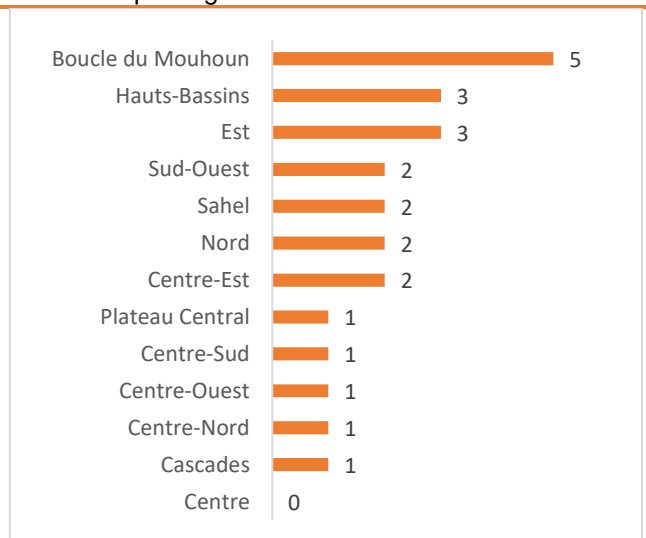


Tableau 7 : Nombre de centres de prise en charge de victimes de VEFF par région en 2019

Régions	2019
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	1
Centre	8
Centre-est	0
Centre-nord	0
Centre-ouest	0
Centre-sud	0
Est	0
Hauts- Bassins	0
Nord	0
Plateau central	0
Sahel	0
Sud-ouest	0
Total	9

4.1 Caractéristiques sociodémographiques des usagers

Points saillants

- 3600 usagers en sus en 2019 ;
- 12 à 15 ans : un quart des usagers.

Commentaire général

Le nombre d'usagers des services enfances, après la forte baisse de 2016, a progressé annuellement à un rythme de 38,7% sur la période 2017-2019. En 2019, il augmente de 3 571 soit une progression de 18,7% en valeur relative.

L'effectif moyen d'usagers pour 100 000 enfants est de 203 enfants au niveau national. Quatre Régions à savoir le Sud-Ouest, le Centre, les Hauts Bassins et le Centre Sud sont au-dessus de cette moyenne. Le Sud-Ouest possède l'effectif le plus élevé avec 389 pour 100 000 enfants et le plus faible est constaté au niveau du Centre-est avec un ratio de 102.

La répartition des usagers selon le sexe fait ressortir deux phases d'évolution. Une première (2015-2016) où les effectifs sont dominés par les garçons avec une part moyenne de 51,0% et une deuxième phase (2017-2019) caractérisée par des effectifs féminins plus importants avec une part moyenne de filles de 50,6%.

Il y a une prédominance des groupes d'âge 0 à 2 ans, 6-11 ans et 12-15 ans. Chaque groupe a franchi la barre de 5000 usagers en 2019. L'effectif des usagers de ces trois tranches d'âge représente 75% des usagers de l'année 2019. La tranche 12-15 ans regorge à elle seule 25,7% des usagers.

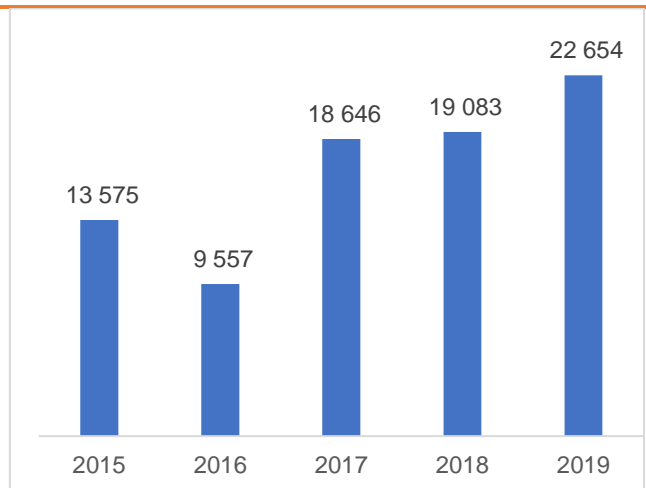
Note méthodologique

Sources statistiques : Base de données des directions régionales du MFSNFAH

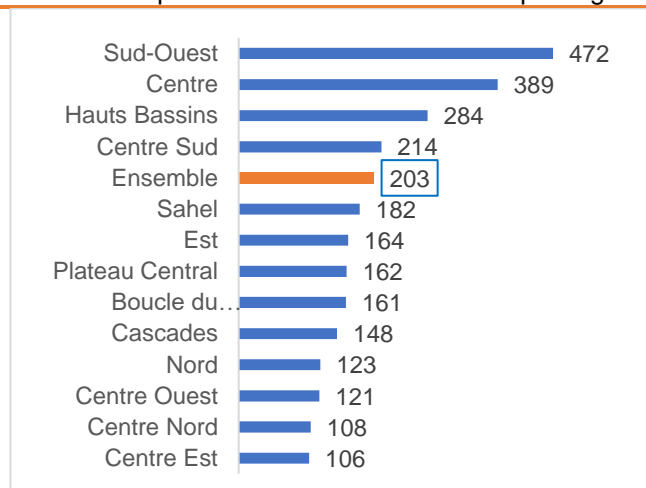
Tableau 8 : Caractéristiques des usagers du service enfance

	Effectif en 2019	Part en %						Variation en %	
		Filles	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	Elèves et étudiants	/2018	/2015
Usagers	22 654	50,4	22,5	11,7	25,0	39,8	44,0	18,7	66,9

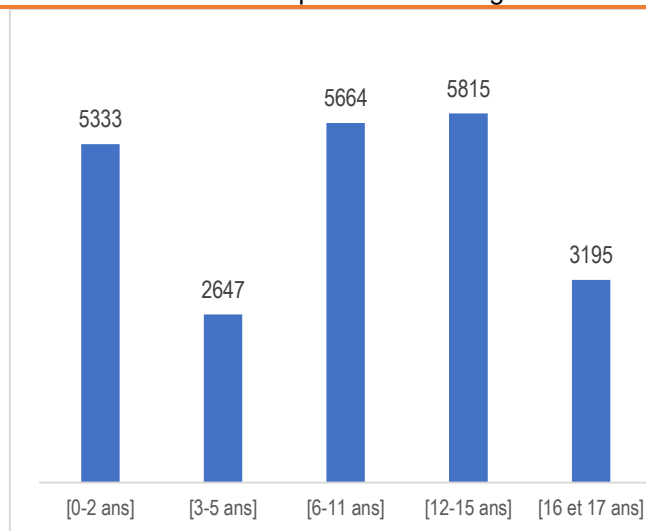
Graphique 20 : Evolution de l'effectif des usagers des services « enfance »



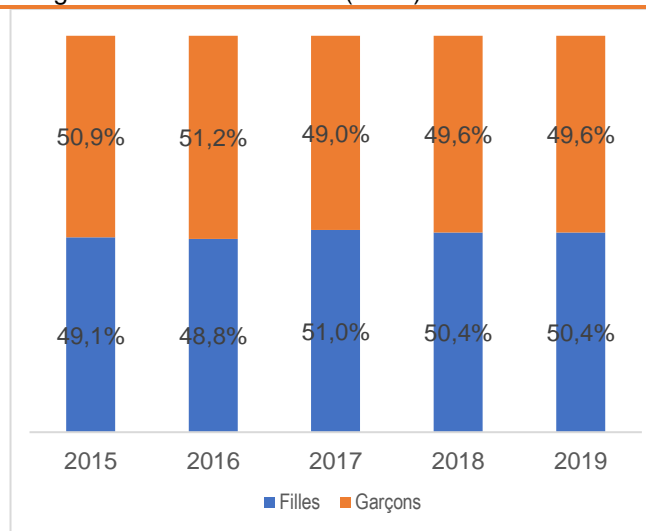
Graphique 21 : nombre des usagers des services « enfance » pour 100 000 enfants en 2019 par région



Graphique 22 : Répartition de l'effectif des usagers des services « enfant » par tranches d'âge



Graphique 23 : Evolution de la structure par sexe des usagers du service enfance (en %)



4.2 Types de cas enregistrés dans les services enfance

Points saillants

- Prédominance des cas d'enfants victimes de violences ;
- Victimes d'exploitation sexuelle : 19 filles sur 20 cas.

Commentaire général

Sur la période 2015-2019, les principaux cas enregistrés au niveau des services enfance (enfants victimes de violences, enfants/jeunes scolarisés et enfants orphelins) représentent en moyenne 75,8% des cas par an. Le nombre d'enfants victimes de violences est le plus élevé avec une part moyenne de 44,1% chaque année.

En 2019, les enfants victimes de violences (mauvais traitements) sont plus nombreux dans la région du centre (29,6%) et les filles sont plus touchées par le phénomène. Cependant, le phénomène prend de l'ampleur dans le sahel avec une proportion qui est passée de 1,3% en 2018 à 7,2% en 2019.

Par ailleurs, le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelles s'est accru de 29 cas pour s'établir à 83 en 2019 soit une progression de 53,7%. La quasi-totalité des cas concerne les filles, 95,2% des cas.

Note méthodologique :

Enfant victime de violences (mauvais traitements) : Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant victime de traite : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

Enfant adultérin : Enfant conçu avec une personne autre que le conjoint

Enfant orphelin : Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

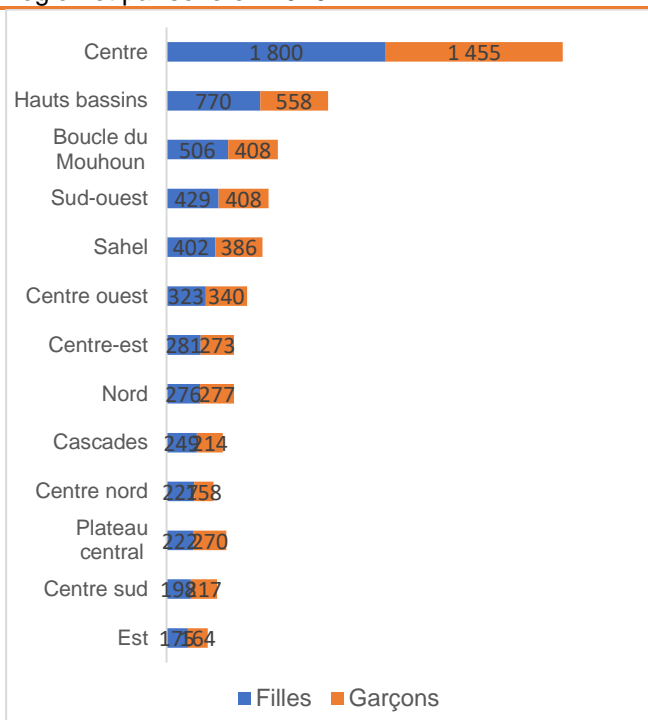
Enfant et jeune scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

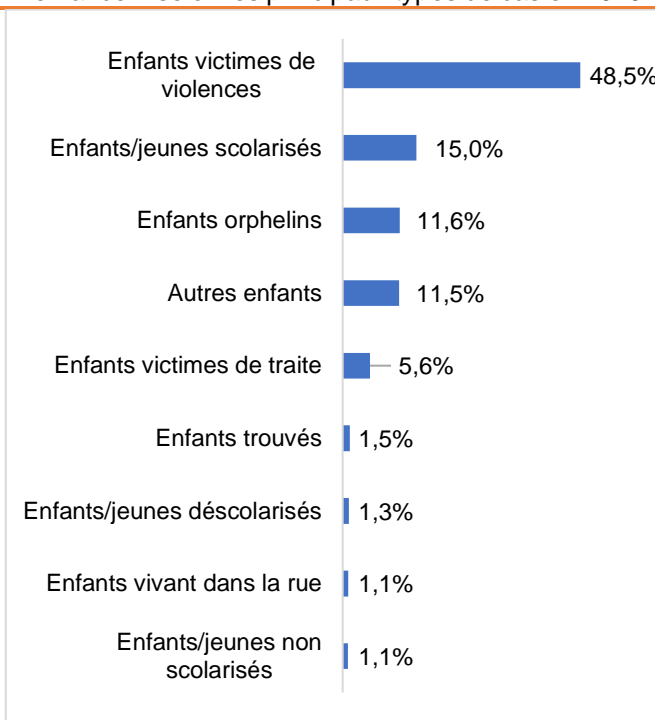
Tableau 9 : Evolution de la part des principaux cas des services enfance (%)

Cas	2015	2016	2017	2018	2019
Enfants orphelins	10,0	11,9	12,5	13,4	11,6
Enfants victimes de violences	45,9	41,7	39,3	45,3	48,5
Enfants/jeunes scolarisés	20,1	27,0	20,8	15,8	15,0
Autres types de cas	24,0	19,4	27,3	25,5	24,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

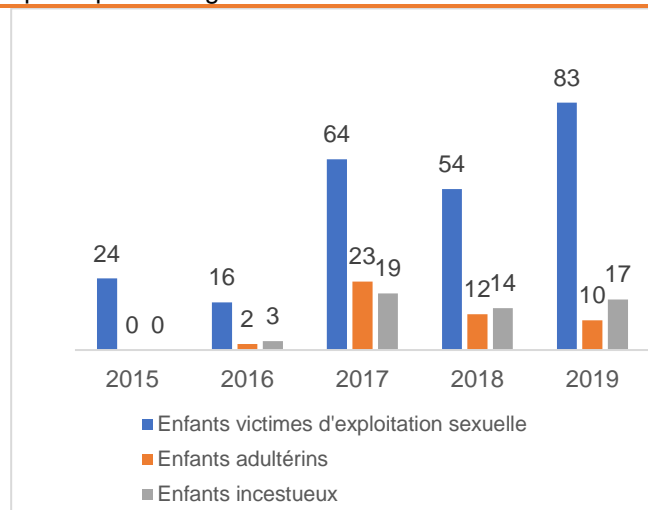
Graphique 24 : Enfants victimes de violences par région et par sexe en 2019



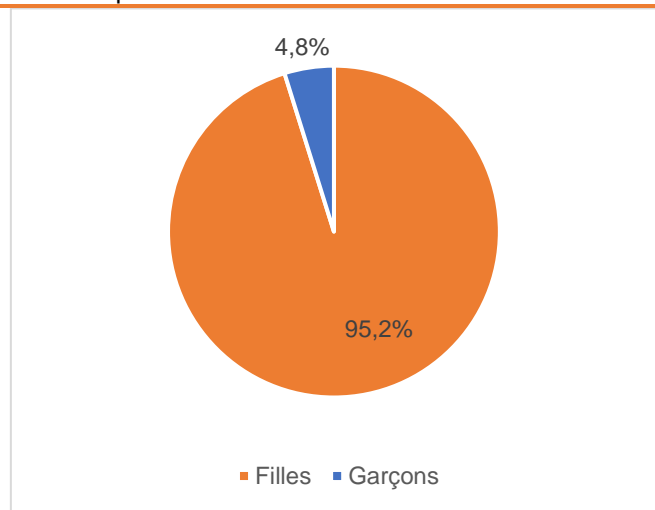
Graphique 25 : Répartition des usagers des services « enfance » selon les principaux types de cas en 2019



Graphique 26 : Evolution de quelques types de cas spécifiques enregistrés



Graphique 27 : Répartition des victimes d'exploitation sexuelle par sexe en 2019



4.3 Besoins des usagers des services enfance

Points saillants

- Prédominance des besoins d'aides alimentaires et financiers ;
- Baisse de moitié du taux de résolution des besoins en 2019.

Commentaire général

Parmi les besoins exprimés par les usagers des services « Enfance » en 2019, les besoins d'aide, de conseils et d'interventions directes sont les plus importants et représentent 96,4%. Cependant, leur taux de résolution est de 26,3%. Comparé à 2018, le taux de résolution de l'ensemble des besoins a reculé de 27,2 points de pourcentage.

Les besoins alimentaires sont les plus exprimés avec une proportion de 45,7%. En termes de résolution, un quart des besoins alimentaires ont été résolus. Quant aux besoins financiers qui représentent 38,2% des besoins d'aide ont été résolus seulement à hauteur de 9,2%.

Concernant les besoins en conseil et accompagnement, l'assistance juridique représente 50,3% des besoins exprimés, mais un quart desdits besoins est résolu. Les besoins psychosociaux, qui représente 34,4% de l'ensemble des besoins en conseil et accompagnement sont résolus à hauteur de 48,9%.

Au niveau des besoins d'interventions directes, le retour en famille et les placements sont les plus importants avec respectivement 67,6% et 26,5%. Quant à leur taux de résolution il est de 48,6% pour le retour en famille et 51,7% pour ce qui des placements.

Note méthodologique

Médiation : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence

Prise en charge alimentaire : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge financière : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

Prise en charge juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

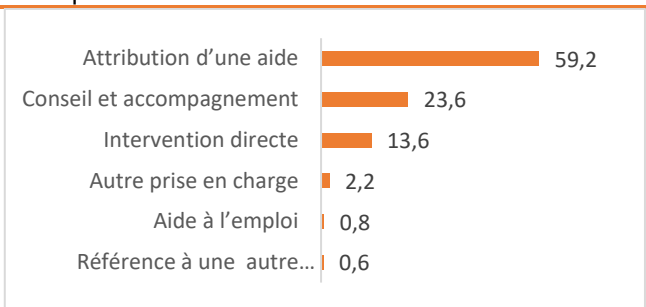
Prise en charge matérielle : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge psychosociale : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

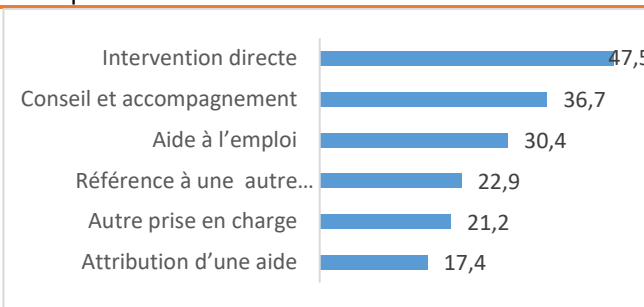
Prise en charge sanitaire : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

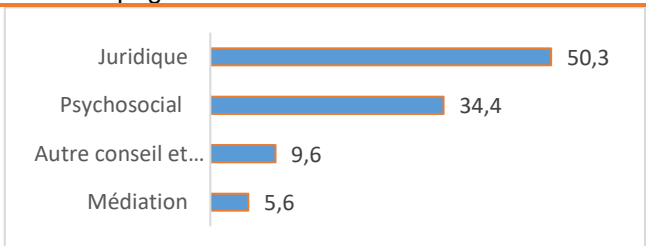
Graphique 28 : Part des besoins exprimés par rubrique



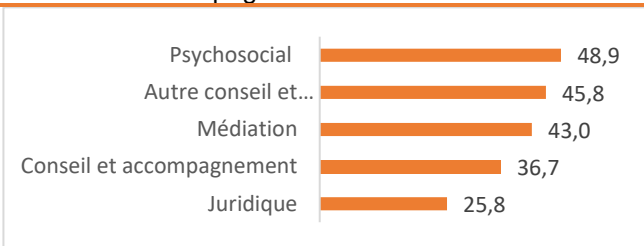
Graphique 29 : Taux de résolution des besoins par rubrique



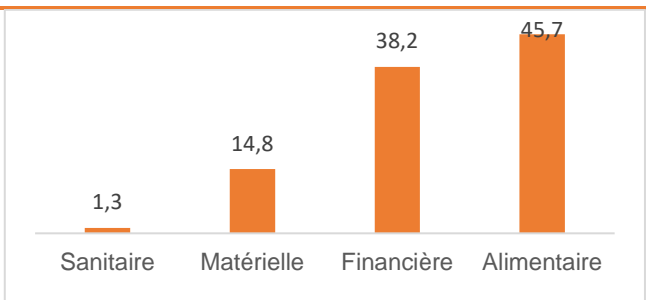
Graphique 30 : Part des besoins exprimé en Conseil et accompagnement



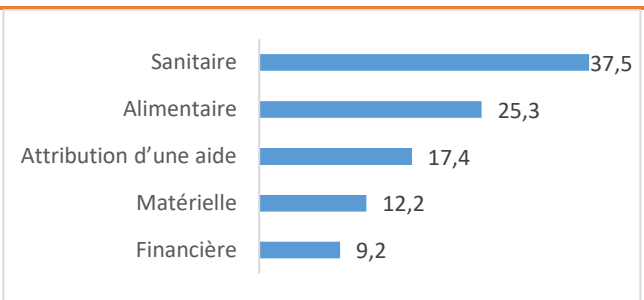
Graphique 31 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement



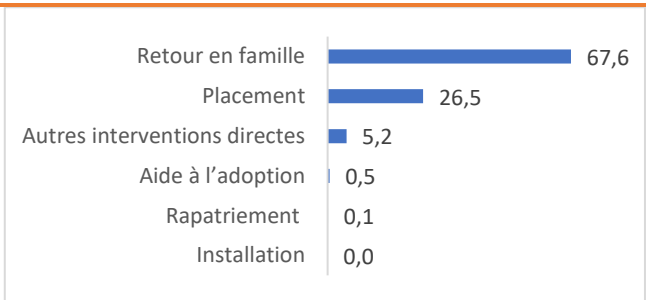
Graphique 32 : Part des besoins exprimé en Attribution d'une aide



Graphique 33 : Taux de résolution des besoins en Attribution d'une aide



Graphique 34 : Part des besoins exprimé en Intervention directe



Graphique 35 : Taux de résolution des besoins en Intervention directe

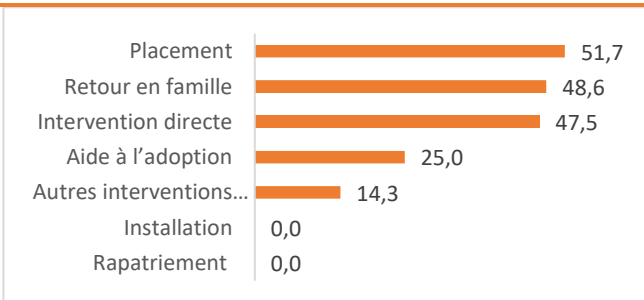
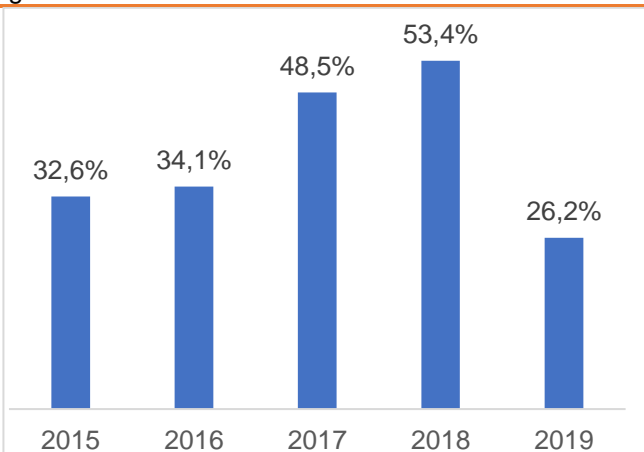


Tableau 10 : nombre de cas résolus selon le type de besoins en 2019

Besoins	Effectif 2019	Variation/2018	
		Nombre	%
Conseil et accompagnement	5 347	247	4,8
Attribution d'une aide	13 410	2 158	19,2
Intervention directe	3 076	918	42,5
Autre prise en charge	509	65	14,6
Référence à une autre structure	131	94	254,1
Aide à l'emploi	181	89	96,7

Graphique 36 : Evolution du taux de résolution globale des besoins



5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services famille

Points saillants :

- 8 usagers sur 10 sont des femmes ;
- La moitié n'ont « aucun niveau d'instruction ».

Commentaire général :

Sur la période 2015-2019, après une baisse enregistrée en 2016, le nombre d'usagers des services famille croît d'année en année. En 2019, la progression est de 6,0% (+484) par rapport à 2018.

En moyenne, 77,0% des usagers sont des femmes sur la période 2015-2019. La fréquentation des hommes a par ailleurs reculé en 2018 de (149).

Les usagers de la tranche d'âge de 18 à 24 ans sont prédominants. En effet, ils sont au nombre de 2913 soit 33,8% de l'ensemble des usagers de la famille suivis de ceux dont l'âge est compris entre 25 et 34 ans (1895) dont 22%.

La plupart des usagers en 2019 n'ont aucun niveau d'instruction avec une proportion de 46,0%. Ils sont suivis des usagers du niveau post – primaire avec 23,3% et du primaire avec 18,4%.

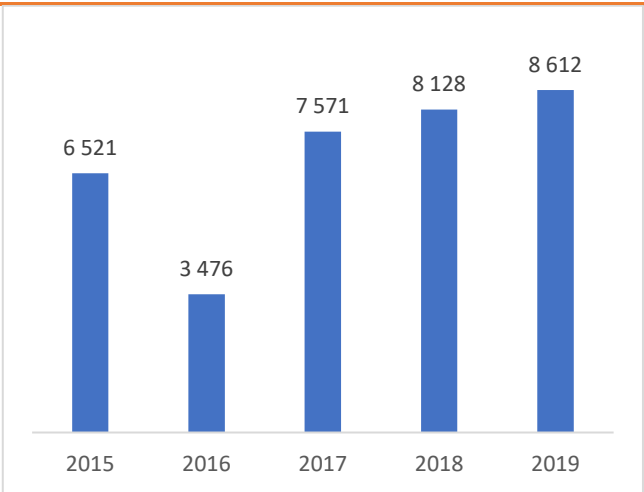
Les célibataires représentent la moitié des usagers, suivis des personnes en union libre et de celles sous un régime de mariage religieux. Les usagers légalement mariés représentent moins de 5% en 2019.

Note méthodologique

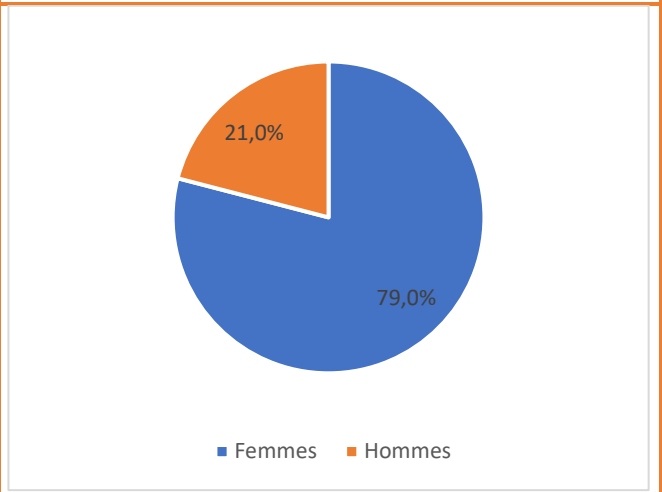
Proportion des femmes : C'est l'effectif des usagers de sexe féminin du service famille sur l'effectif total des usagers du service famille

Source statistique : Base données des directions régionales du MFSNFAH

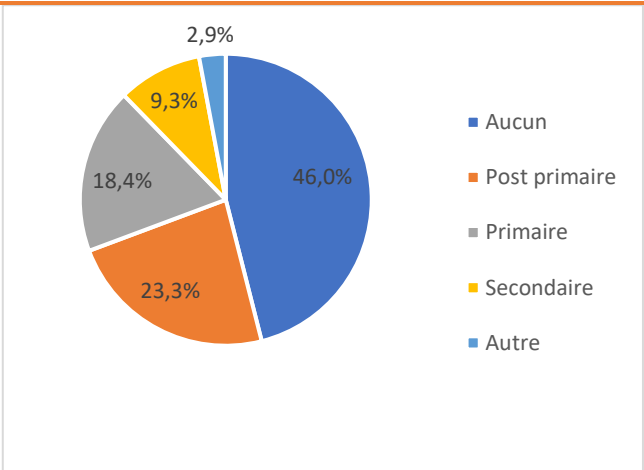
Graphique 37 : Evolution des usagers des services « familles »



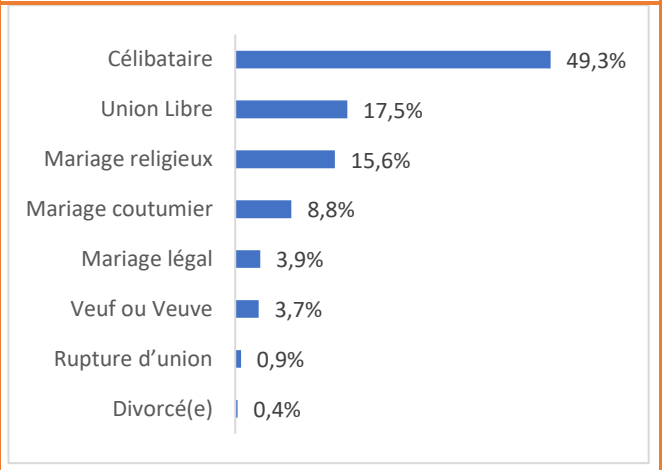
Graphique 38 : Répartition des usagers « famille » selon le sexe en 2019



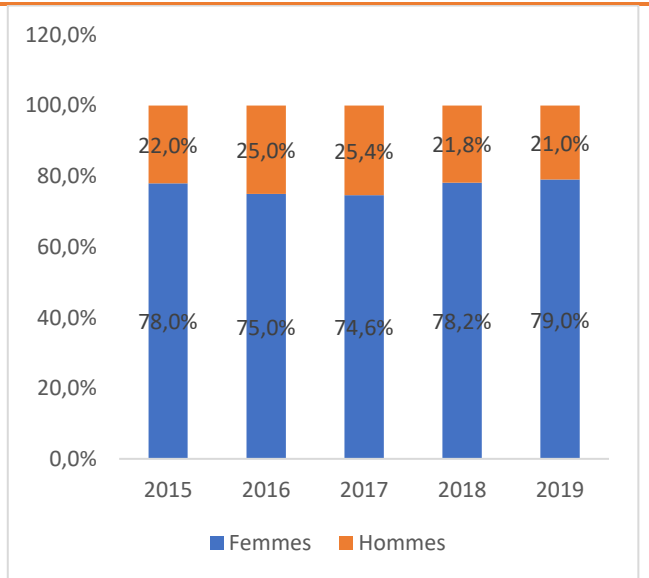
Graphique 39 : Répartition des usagers selon le niveau d'instruction en 2019



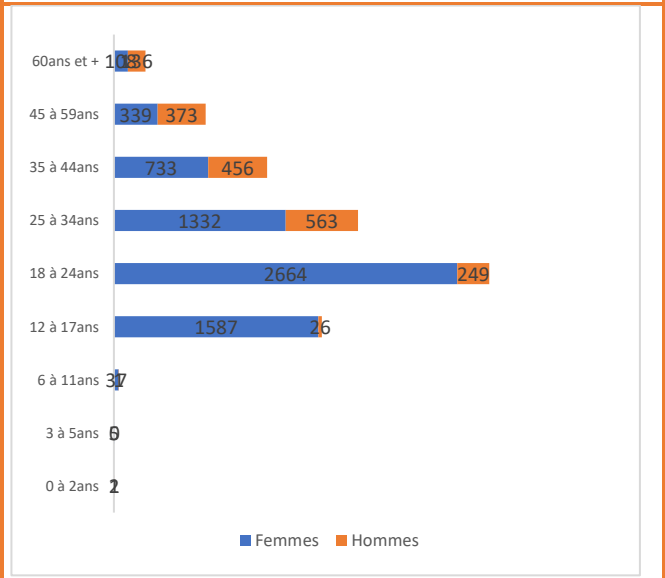
Graphique 40 : Répartition des usagers selon le statut matrimonial en 2019



Graphique 41 : Evolution de la structure par sexe des usagers du service famille (en %)



Graphique 42 : Répartition des agents par tranche âge et selon le sexe en 2019



5.2. Types de cas enregistrés dans les services « famille »

Points_saillants

- Accroissement des cas de grossesses non désirées et/ou contestées
- Persistance des violences conjugales et des conflits familiaux

Commentaire_général

En 2019, les services Famille ont enregistré 2 334 cas de grossesses non désirées et/ou contestées contre 2 074 cas en 2018 soit une hausse de 12,5% contre 6% de l'ensemble des cas. Ces cas représentent 27,1% de l'ensemble des cas enregistrés. Les femmes sont les plus concernées avec une proportion de 87,8%. La région du Centre est la plus touchée par le phénomène avec un ratio de 35 cas pour 100 000 habitants suivie des régions du Sud-Ouest et du Centre-Est avec respectivement 12 et 11 cas pour 100 000 habitants. Comparé à 2018, la région du Centre a connu 382 cas en sus soit une hausse de 57,4%.

Les violences conjugales occupent le deuxième rang des motifs de fréquentation des services Famille. On dénombre 1 915 cas dont 75,9% de femmes en 2019, contre 1861 cas dont 77,1% de femmes en 2018. La région du Sud - Ouest est classée première avec 20 cas de violences conjugales pour 100 000 habitants. Elle occupe la même position dans le cas des conflits familiaux avec 16 cas suivie de la région du Centre avec 14 cas pour 100 000 habitants.

En 2019, les services de l'Action Sociale ont reçu et traité 513 cas de mariages précoces contre 381 cas en 2018. Un cas sur vingt est de sexe masculin. Ce phénomène est plus accentué et persiste dans les régions de l'Est et du Centre-Nord avec des ratios respectifs de 8,5 et de 6,5 cas pour 100 000 habitants.

Note méthodologique

Proportion des types de cas : C'est le rapport entre les usagers de de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service famille

Victime d'autres formes de violences : Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

Victime de conflit familial : Usager/client en discorde ou mécontent avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

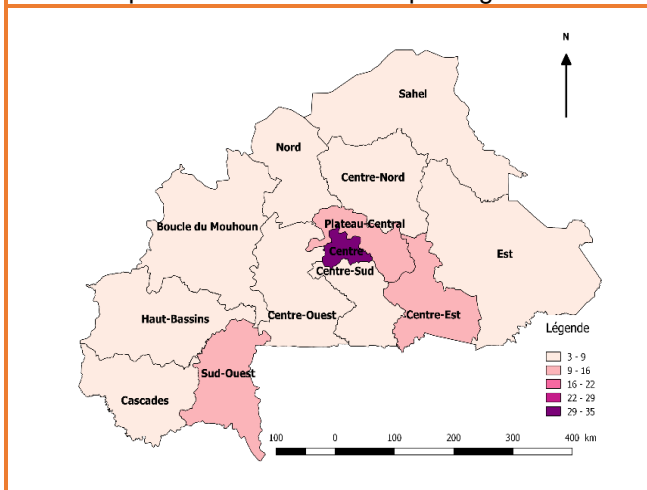
Victime de mariage précoce : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

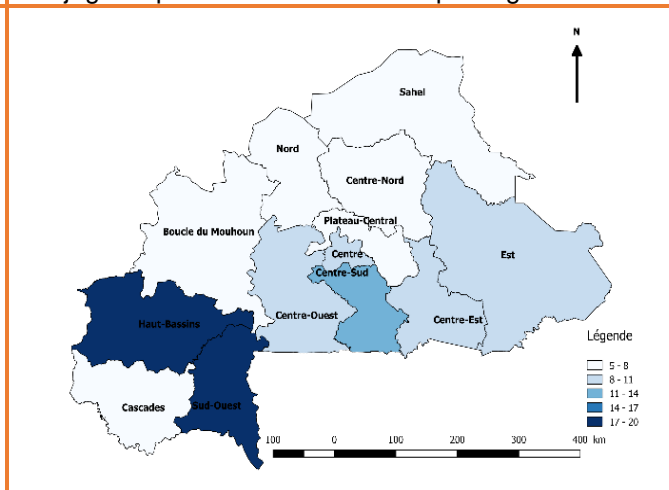
Tableau 11 : type d'usagers des services « Famille »

	Effectif en 2019	Part en %					Variation en %	
		Mariages précoces	Mariages forcés	Conflit familial	Violences conjugales	Grossesses non désirées ou contestées	/2018	/2015
Ensemble	8 612	513	813	1844	1915	2334	6,0	32,1
%Femmes	79,0	95,1	90,7	61,2	75,9	87,8		

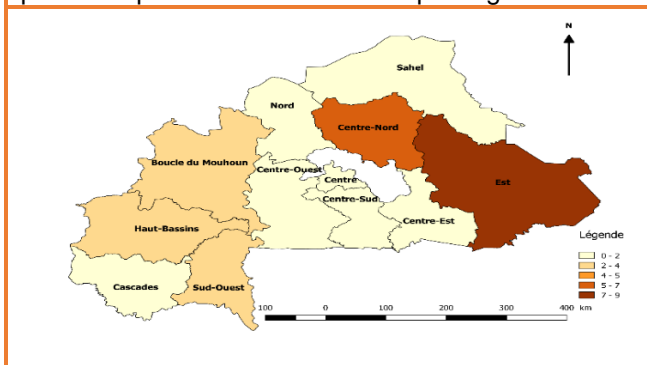
Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région



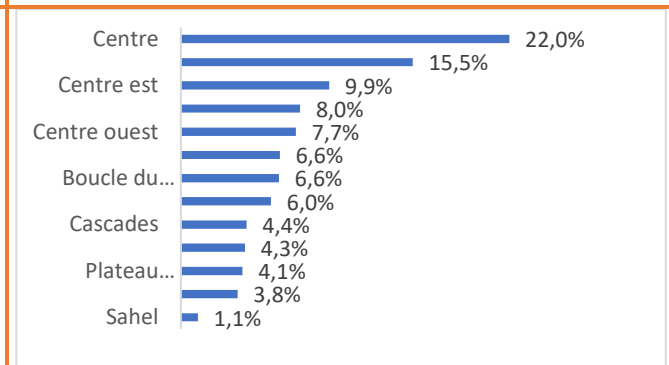
Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région



Carte 4 : Répartition des victimes de mariages précoces pour 100 000 habitants par région



Graphique 43 : Répartition par région des cas de conflit familial



5.3. Besoins des usagers des services Famille

Points saillants

- Forte demande en accompagnement juridique.
- Faible taux de résolution ;

Commentaire général

Parmi les besoins exprimés par les usagers des services « Famille » en 2019, les besoins en conseils et accompagnement, l'attribution d'une aide, l'interventions directes sont les plus importants et représentent 97,7% des besoins exprimés. Cependant, leur taux de résolution est de 22,0%. Le taux de résolution global des besoins exprimé est de 21.4 %. Ce taux est en baisse par rapport à celui de 2018 qui est de 54 %.

L'analyse des besoins en conseils et accompagnement montre que les besoins juridiques sont les plus exprimés avec une proportion de 45,8%. Cependant le taux de résolution est de 15%. Les usagers ayant exprimé un besoin en médiation représentent 20,7% des cas avec un taux de résolution de 43,4%.

Concernant les besoins en attribution d'aide, les besoins d'ordre financier sont les plus exprimés avec 42,7%, mais seulement 10,9% de ces types de besoins est résolu. Les besoins alimentaires, qui représente 38,8% sont résolus à hauteur de 11,2%.

Au niveau des besoins d'interventions directes, le retour en famille est les plus important et compte 92,3% de ce groupe de besoins. Quant au taux de résolution il est de 17,3%.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total du besoin exprimé

Taux de résolution global : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total des besoins exprimés

Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2019 moins celui 2018 du service famille

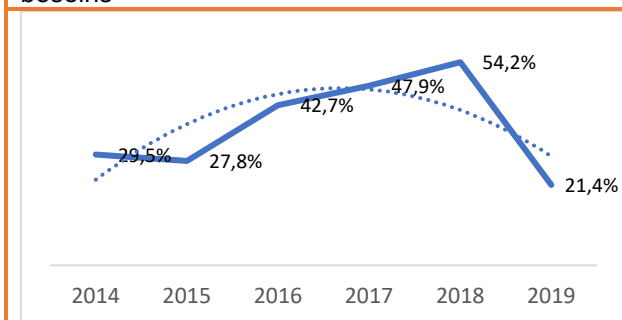
Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2019 moins celui 2018 du service famille sur l'effectif en 2018

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

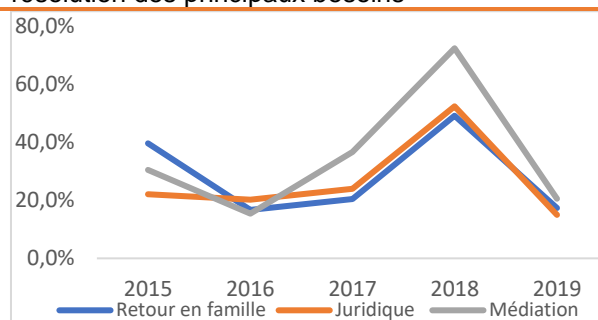
Tableau 12 : Besoins par groupe des usagers des services famille

Besoins	Effectif en 2019	Part en % en 2019	Taux résolu	Variation/2018	
				Nombre	%
Conseil et accompagnement	4 988	57,9	26,5	-82	-4,8
Attribution d'une aide	2 134	24,8	14,3	242	27,6
Intervention directe	1 293	15,0	17,6	235	3
Autre prise en charge	121	1,4	16,5	56	86,2
Référence à une autre structure	55	0,6	16,4	49	100
Aide à l'emploi	21	0,2	27,8	-11	-6,3

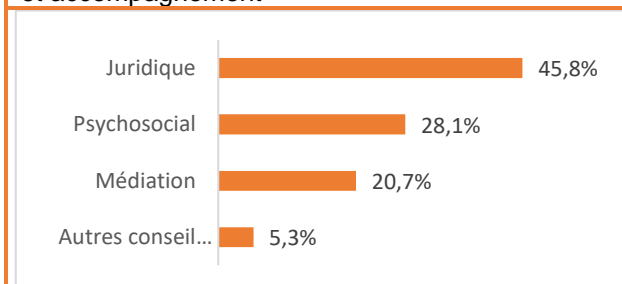
Graphique 44 : Taux de résolution globale des besoins



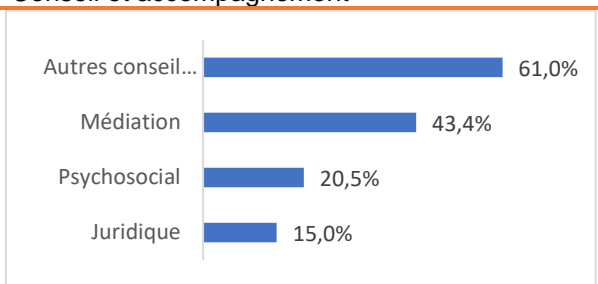
Graphique 45 : Evolution de la proportion de résolution des principaux besoins



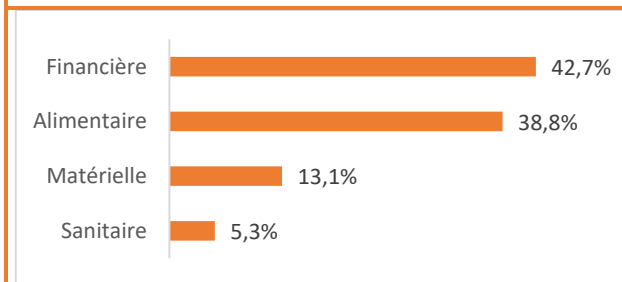
Graphique 46 : Part des besoins exprimé en conseil et accompagnement



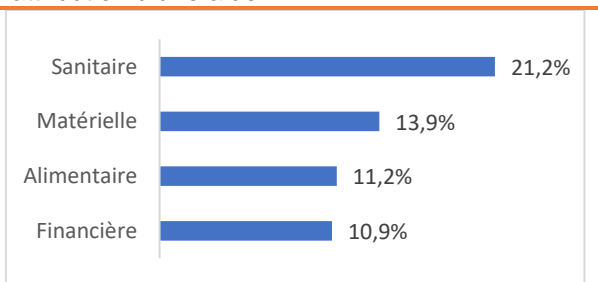
Graphique 47 : Taux de résolution besoins en Conseil et accompagnement



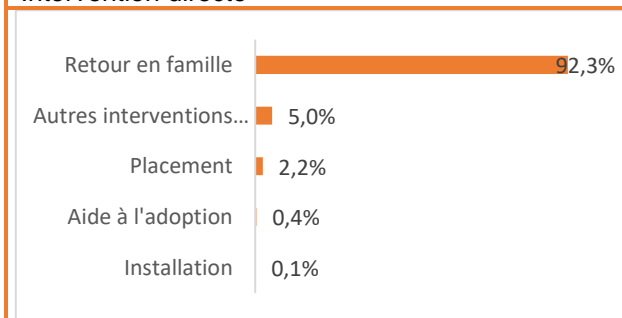
Graphique 48 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide



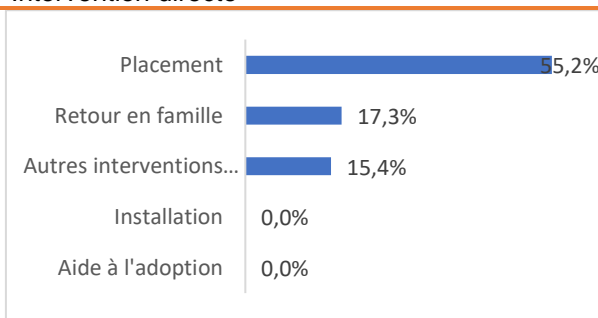
Graphique 49 : Taux de résolution besoins en attribution d'une aide



Graphique 50 : Part des besoins exprimés en Intervention directe



Graphique 51 : Taux de résolution besoins en Intervention directe



6.1. Caractéristiques sociodémographiques des usages des services solidarité

Points saillants :

- Baisse de la fréquentation des services de solidarité en 2019
- 7 usagers sur 10 sont des femmes
- 82% des usagers n'ont aucun niveau d'instruction

Commentaire général

Sur la période 2015-2019, le nombre d'usagers a progressé en moyenne de 25,1%. Cependant, entre 2018 et 2019, l'effectif a baissé de 14,8%.

Le ratio moyen est de 80 usagers pour 100 000 habitants. Cinq Régions à savoir le Sud-Ouest, le Centre, l'Est, les Cascades et le Sahel sont au-dessus de cette moyenne. Le Sud-Ouest possède le ratio le plus élevé avec 177 usagers pour 100 000 habitants et le plus faible, la Boucle du Mouhoun avec 25 usagers pour 100 000 habitants.

Durant les cinq dernières années, deux usagers sur trois sont des femmes. En 2019, elles représentent 60,9 % des usagers des services d'action sociale. Cette représentativité est plus accentuée dans les services « solidarité » où sept usagers sur dix sont des femmes.

Le groupe d'âge 45-59 ans représente 29,5% soit 4 663 usagers. Il a l'effectif le plus élevé. Par contre le groupe d'âge 0-2 ans a le plus faible effectif et compte 53 usagers soit 0,3%.

La plupart des usagers en 2019 n'ont aucun niveau d'instruction (81,6%). Il est suivi des usagers du primaire (8,6%) et du niveau post – primaire avec 4,8%.

Note méthodologique

Proportion des femmes : C'est l'effectif des usagers de sexe féminin du service solidarité rapporté à l'effectif total des usagers du service solidarité

Taux de résolution globale : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total du besoin exprimé

Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2019 moins celui de 2018 du service famille

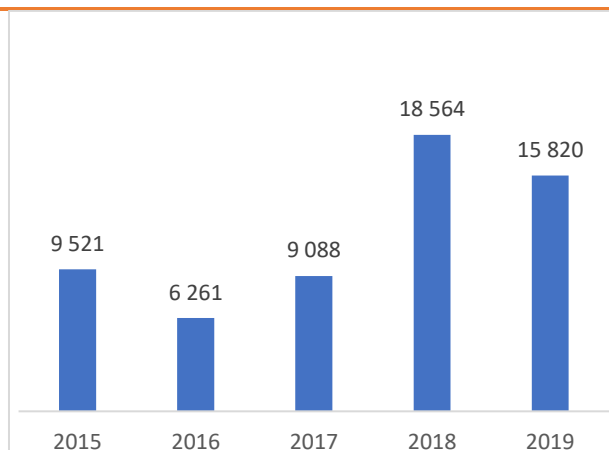
Variation en nombre par rapport à 2017 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2018 moins celui 2017 du service famille sur l'effectif en 2017 X 100

Source de données : Base données des directions régionales du MFSNFAH

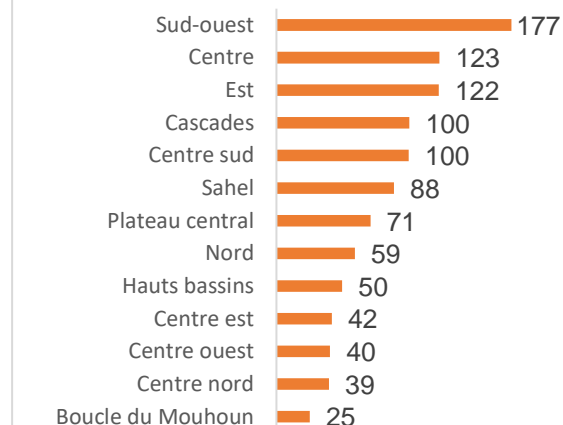
Tableau 13 : Situation des usagers des services solidarité

	Effectif en 2019	Part en %						Variation en %	
		Femmes	0-17 ans	18-25 ans	26-59 ans	60 ans et plus	% des personnes au foyer	/2018	/2015

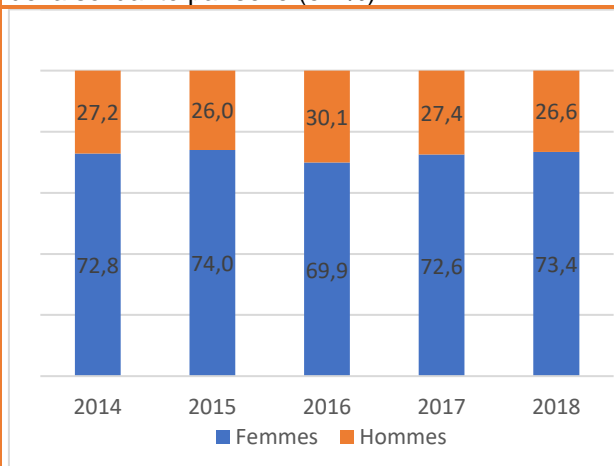
Graphique 52 : Évolution des usagers de la solidarité



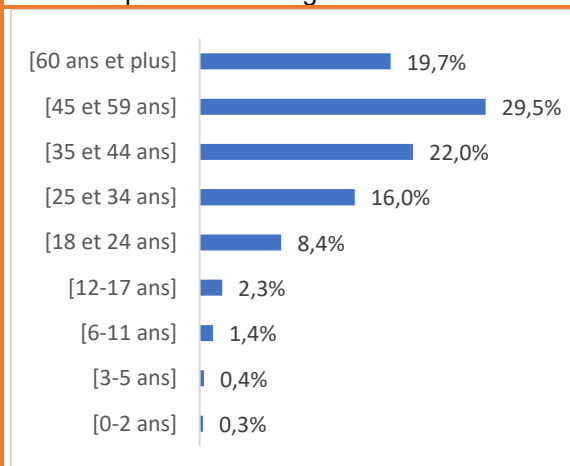
Graphique 53 : Répartition des usagers de la solidarité pour 100 000 habitants



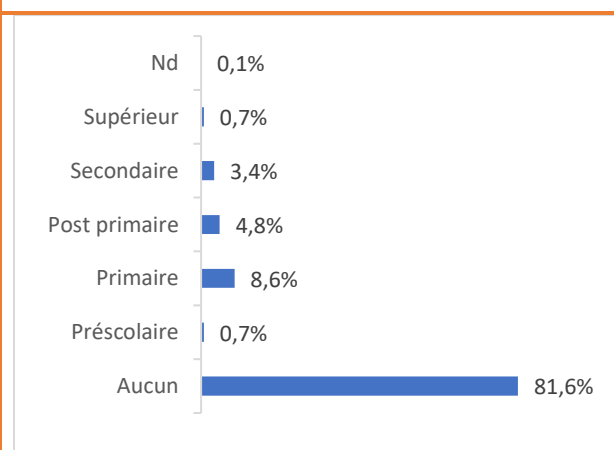
Graphique 54 : Evolution de la structure des usagers de la solidarité par sexe (en %)



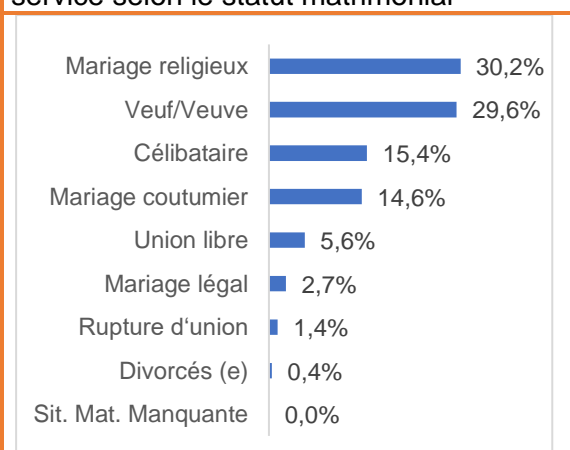
Graphique 55 : Répartition des usagers de la solidarité par tranche d'âge



Graphique 56 : Niveau d'instruction des usagers en 2019



Graphique 57 : Répartition des usagers du service selon le statut matrimonial



6.2. Types de cas enregistrés dans les services Solidarité

Points saillants

- Prédominance des personnes nécessiteuses ;
- 9 personnes déplacées internes sur 10 sont installées au Sahel et au Centre-Nord
- Persistance du phénomène d'exclusion sociale

Commentaire général

Sur la période 2015-2019 les principaux types (personnes nécessiteuses, personnes âgées, personnes handicapées) de cas enregistrés au niveau du service de la solidarité représente en moyenne 87,2% par an. Aussi, le nombre de personnes démunies/Indigentes /Nécessiteuses est le plus élevé en 2019 (9223) cas contre (13 657) en 2018 soit une baisse de 31,2% alors que suivant les quatre dernières années la croissance moyenne annuelle est de 69,7%.

En 2019, les services de solidarité ont enregistré 9223 personnes nécessiteuses dont 78,73% de femmes contre 13 657 en 2018. Elles représentent 59,8% des usagers du service solidarité. Ces cas sont suivis des personnes handicapées et des personnes âgées avec respectivement une proportion de 9,4% et de 6,1%.

Par ailleurs, en 2019, le SP/CONASUR a dénombré 560 033 Personnes déplacées internes dont 57,5% de femmes. Leur effectif a considérablement augmenté par rapport à 2018 (47 826) soit une augmentation de plus de dix fois sa valeur. Les régions du Centre Nord et du Sahel se démarquent des autres régions. Elles totalisent 86,2% des PDI avec respectivement 270 476 PDI (soit 48 ,3%) et 212 298 PDI (soit 37,9%) pour 2019. Les moins de 18 ans 62,5%, et les personnes âgées 3,6%.

Pourcentage PDI qui sont restées dans leur région.

Sur la période 2015-2019, le taux d'accroissement moyen annuel des pensionnaires des centres et cours de solidarité est de 5,8%. En effet, ces structures ont enregistré 1075 pensionnaires en 2019 contre 865 en 2015. La région du Centre enregistre le plus grand nombre avec 455 pensionnaires suivi du Plateau Central avec 290. Par contre, DE 2016 à 2018, la région du Nord occupe la deuxième place.

Au niveau des personnes victimes d'exclusion sociale enregistrées, leur effectif ne cesse de croître au cours des quatre (04) dernières années. En effet, de 22 en 2016, il est passé à 106 en 2019 soit une augmentation de plus de trois fois. Sur la même période, les femmes sont plus victimes du phénomène d'exclusion sociale. Elles représentent deux fois plus que les hommes.

Les bénéficiaires de cash transfert du projet « filets sociaux » sont au nombre 101 624 dont 99,5% de femmes en 2019 contre 101 635 (99,5% de femmes) en 2018. Durant la période 2015 à 2019, cinq régions sur treize (le Centre Est, le Centre-Ouest, l'Est, le Nord et le Sahel) en ont été bénéficiaires.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total d'expression du besoin X 100

Taux de résolution globale : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total d'expression des besoins X 100

Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2019 moins celui 2018 du service solidarité

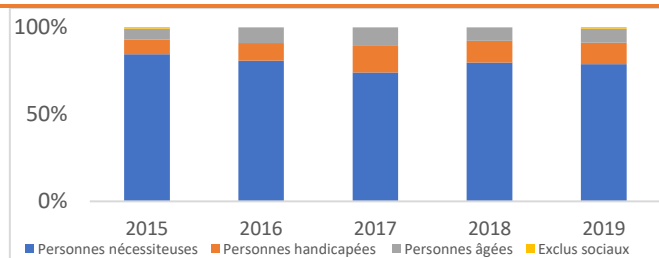
Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2019 moins celui 2018 du service solidarité sur l'effectif en 2018 X 100

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH/SP/CONASUR

Tableau 14 : Evolution de la part des principaux cas des services solidarité (%)

Type de cas	2018	2019	% Femmes
Personnes âgées	1 276	967	73,3
Personnes nécessiteuses	13 657	9 223	78,7
Personnes handicapées	2 119	1 484	52,6
Ensemble solidarité	18 564	15 820	66,1
PDI	47 826	560 033	57,5
Pensionnaires des cours de solidarité	1 049	1 075	ND
Bénéficiaires de cash transfert	101 635	101 624	99,5%

Graphique 58 : Évolution des types de cas les plus récurrents



Graphique 59 : Evolution de l'effectif des exclus sociaux

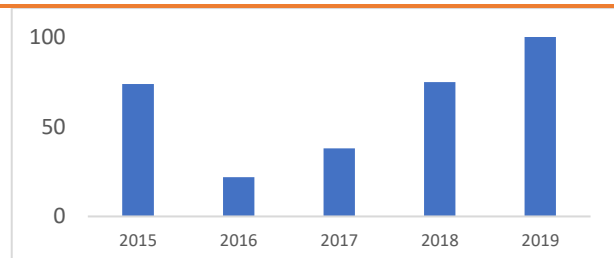
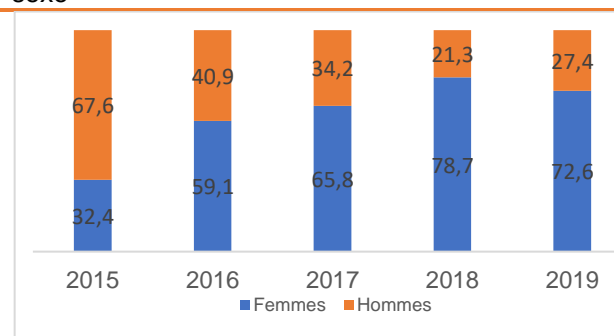


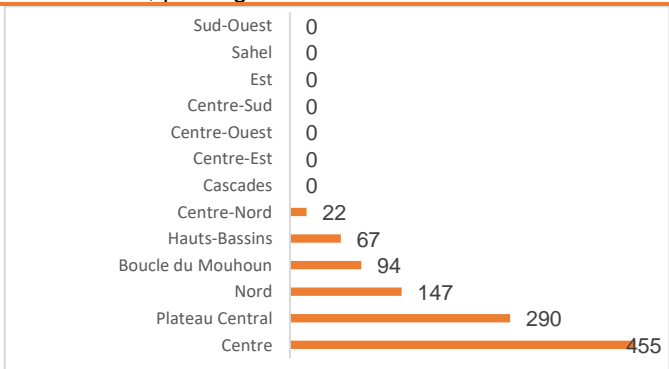
Tableau 15 : Evolution de l'effectif des personnes handicapées enregistrées par région

Régions	2015	2016	2017	2018	2019
B. Mouhoun	49	28	110	184	20
Cascades	30	11	102	133	106
Centre	63	33	102	312	236
Centre est	44	33	73	159	67
Centre nord	111	27	11	136	67
Centre ouest	81	26	60	151	78
Centre sud	42	51	91	103	114
Est	75	16	119	177	89
Hauts Bassins	32	51	229	213	124
Nord	52	51	8	66	115
Plateau central	36	24	72	102	59
Sahel	13	58	83	151	101
Sud-Ouest	67	58	122	232	308
Ensemble	695	467	1 182	2 119	1 484

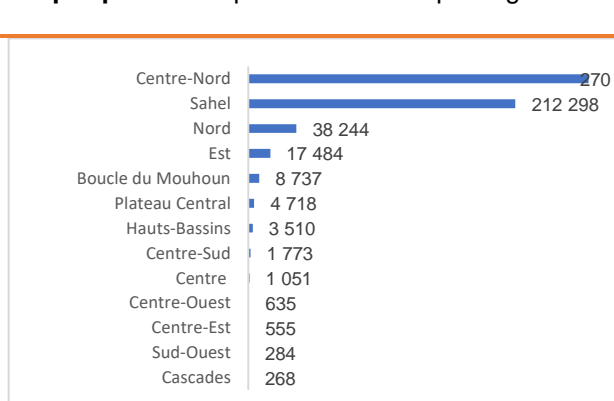
Graphique 60 : Evolution des Exclus sociaux selon le sexe



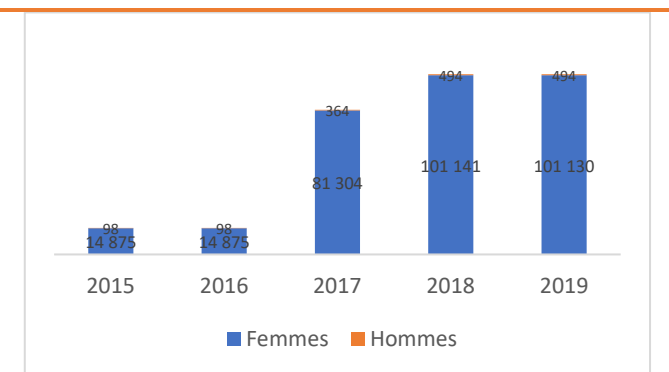
Graphique 61 : répartition des pensionnaires des cours de solidarité, par région



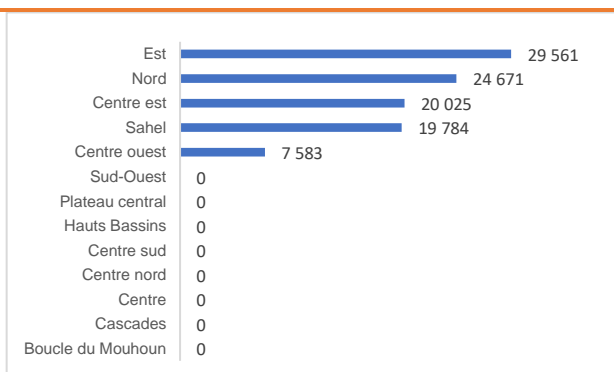
Graphique 62 : Répartition des PDI par région en 2019



Graphique 63 : Evolution des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux selon le sexe



Graphique 64 : Répartition des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux par région en 2019



6.3. Besoins des usagers des services solidarité

Points saillants

- Forte demande alimentaire ;
- Faible réponse aux besoins ;

Commentaire général :

L'attribution d'aide⁶ est l'une des interventions prépondérantes dans les services de solidarité. Elle représente 94,9% des besoins exprimés dans ce service. Cependant, leur taux de résolution est de 14,7%.

Le taux de résolution des besoins exprimés est en baisse par rapport à celui de 2018. En effet, de 37,7% en 2018, il est passé à 16,4% en 2019 soit une baisse de 21,3 points. Autrement dit, deux usagers sur dix ont eu gain de cause en 2019 contre quatre usagers sur dix en 2018. Il y a donc 80% qui n'ont pas trouvé de réponse à leur besoin en 2019.

L'analyse des besoins d'aide montre que les besoins alimentaires sont les plus exprimés avec une proportion de 76,6%, suivi du besoin matériel avec 12,7%. En termes de résolution, quatre besoins alimentaires sur vingt-cinq ont été résolus. Cependant les besoins matériels qui représentent 12,7% des besoins d'aide ont été résolus seulement à hauteur de 8%.

S'agissant des réponses apportées aux besoins des personnes démunies indigentes et nécessiteuses, elles sont également en baisse par rapport à 2018. En effet, le taux de résolution est de 16,8% en 2019 contre 38% en 2018 soit 21,2 points de réculé.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total d'expression du besoin X 100

Taux de résolution globale : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total d'expression des besoins X 100

Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2019 moins celui 2018 du service solidarité

Variation en nombre par rapport à 2018 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2019 moins celui 2018 du service solidarité sur l'effectif en 2018 X 100

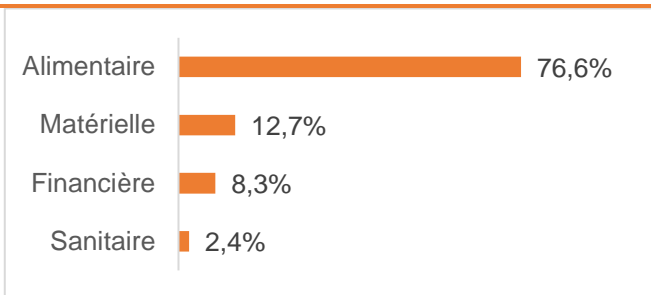
Sources statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

⁶ Attribution d'aide regroupe : besoins d'ordre alimentaire, matériel, financier et sanitaire

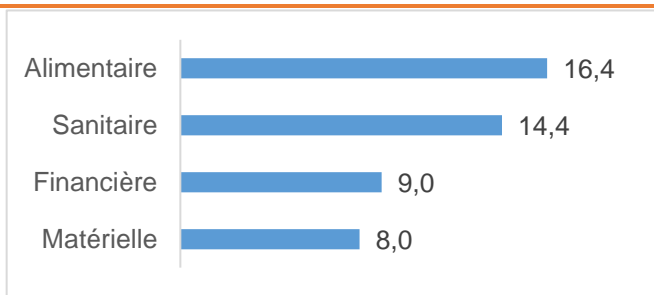
Tableau 16 : Besoins par groupe des usagers des services solidarité (%)

Besoins	Effectif en 2019	Part en %	% résolu	Variation/2018	
				Nombre	%
Attribution d'une aide	15 013	94,9	14,7	- 2 907	-16,2
Conseil et accompagnement	307	1,9	51,5	- 42	-12,0
Intervention directe	398	2,5	53,3	289	100,0
Autre prise en charge	30	0,2	20,0	- 52	-63,4
Référence à une autre structure	28	0,2	7,1	5	21,7
Aide à l'emploi	41	0,3	34,1	- 9	-48,8

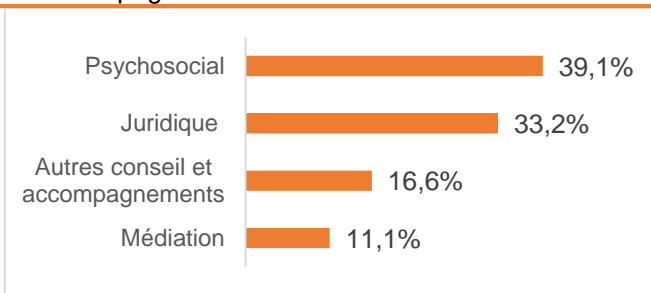
Graphique 65 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide



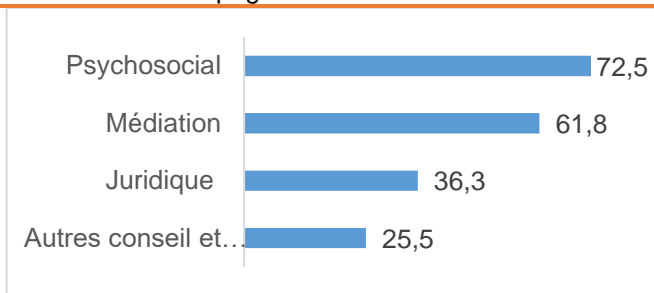
Graphique 66 : Taux de résolution des besoins Attribution d'une aide



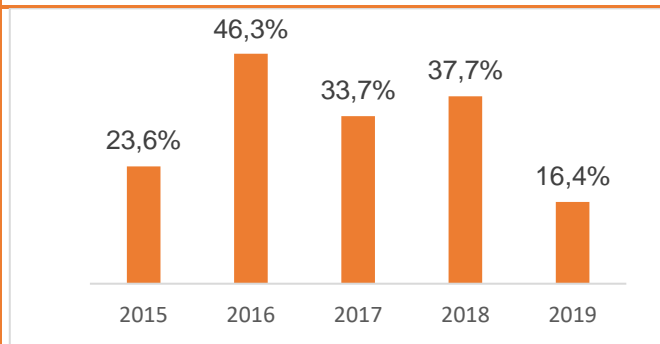
Graphique 67 : Part des besoins exprimés en Conseil et accompagnement



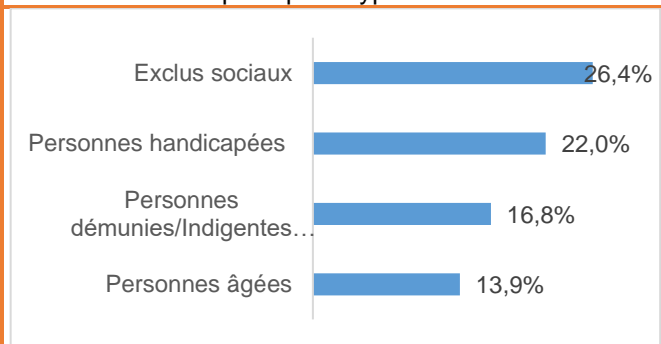
Graphique 68 : Taux de résolution des besoins en Conseil et accompagnement



Graphique 69 : Évolution du taux de résolution globale des besoins



Graphique 70 : Evolution taux de résolution des besoins selon les principaux types de cas



GLOSSAIRE

Abandon du domicile conjugal : Tout usager/client qui a quitté le domicile conjugal.

Activités génératrices de revenus : Activités de production et/ou de commercialisation menées par une personne ou un groupe de personnes, dans le but de générer des ressources financières.

Aide à l'adoption : Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.

Aide familial : Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

Apprenti, stagiaire : Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Elle ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

Autonomisation : selon la Banque Mondiale "l'autonomisation est l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies".

Autonomisation économique des femmes : selon "l'OCDE (2012), « acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance ».

Cas résolu : Problème d'un usager qui a trouvé une solution définitive.

Célibataire : Homme ou femme n'ayant jamais été marié(e) ou ne vivant pas maritalement avec une femme ou un homme.

Chômeur : Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi (BIT).

Client/Usager : Utilisateur des services d'action sociale.

Conseil et accompagnement : Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé (agent social) et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

Conseil et accompagnement psychosocial : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Conseil et accompagnement juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Directeur : Premier responsable pédagogique de la structure.

Divorcé(e) : Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son (ou ses) conjoint (s) et qui ne s'est pas remarié(e).

Educateur des jeunes enfants : animateur de centre préscolaire titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur des jeunes enfants

Employeur : Personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

Enfant abandonné : Enfant dont le juge a constaté le délaissement par ses parents ou ceux ayant sa tutelle.

Enfant et jeune déscolarisé : Enfant de 6 à 17 ans ne fréquentant plus un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune non scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune placé en apprentissage : Enfant et jeune placé en apprentissage dans une structure ou en atelier.

Enfant et jeune scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant orphelin : Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

Enfant parrainé : Enfant bénéficiant de l'appui d'une personne morale et/ou physique sur la base d'un engagement.

Enfant trouvé : Enfant retrouvé seul dans un endroit isolé (fosses sceptiques, caniveaux d'eau, ruines, poubelles, ...) ou dans un lieu public (mosquée, église, maternité, école, ...)

Enfant victime de traite : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

Enfant victime de violences (mauvais traitements): Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant vivant dans la rue : Enfant et jeune en situation de rupture plus ou moins prolongée avec sa famille et qui a fait de la rue son principal domicile et/ou le lieu de sa survie. Enfant en rupture familiale qui mène des activités de survivance dans la rue et y dort.

Enfant/jeune en conflit avec la loi : Enfant devant répondre de ses actes devant la justice.

Enfant / jeune placé en famille : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une famille.

Enfant / jeune placé en institution : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une institution habilitée (placement institutionnel).

Entrepreneuriat Féminin (EF) : selon la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF), l'EF fait référence à toutes les activités économiques en milieu rural ou urbain selon la taille (de l'AGR à la grande entreprise) créées et gérées par les femmes dans le but de tirer profit.

Exclu social : Usager/client dont les liens avec sa communauté sont rompus, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales.

Famille monoparentale : Famille dans laquelle les enfants vivent avec un père ou une mère non marié, divorcé ou veuf.

Mariage coutumier : Mariage unissant uniquement par la coutume **Mariage légal** : Mariage unissant par la loi.

Mariage religieux : Mariage unissant par la religion.

Marié (e) : Personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe opposé.

Médiation : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

Mendiant : Usager/client qui demande l'aide d'autrui sans contrepartie en vue de satisfaire généralement des besoins de toute nature.

Mineur : Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixé à 18 ans révolus

Moniteur et monitrice : Animateur du préscolaire ayant au moins le niveau de la classe de 4ème des lycées et collèges.

Nouveau client/usager : Personne dont le problème est soumis pour la première fois à un service d'action sociale dans une localité.

Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) : Personne dont un parent, un ami ou un proche est infecté par le VIH ou décédé par suite du SIDA.

Personne âgée : Usager/client dont la durée de vie a atteint au moins 60 ans.

Personne albinos : Personne atteint d'albinisme, anomalie congénitale due à une pigmentation de la peau et des poils.

Personne au foyer : Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

Personne démunie/indigente/nécessiteuse : Usager/client qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

Personne déplacée : Usager/client installé temporairement à un endroit dans son pays autre que son domicile habituel par suite de catastrophe, de conflit, ou de crise humanitaire.

Personne en conflit conjugal : Usager/client en discorde ou mécontent avec son conjoint.

Personne handicapée mentale : Usager/client ayant une déficience mentale.

Personne handicapée motrice : Usager/client privé d'un ou plusieurs de ses membres supérieurs ou inférieurs.

Personne handicapée visuelle : Usager/client ayant des difficultés de vision ou privé d'un ou des deux yeux.

Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) : Usager/client qui porte le virus du SIDA.

Personne malade mentale : Usager/client ayant un trouble mental.

Personne rapatriée : Usager/client contraint au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Personne réfugiée : Personne installée dans un pays étranger et qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine pour plusieurs raisons (économique, guerre, politique).

Placement : Décision administrative ou judiciaire confiant de façon temporaire à une famille (placement familial) ou à une institution habilitée (placement institutionnel), la garde d'un enfant dont les parents sont décédés, défunts, absents ou inconnus.

Placement en famille : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Placement : Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement, public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou le remettre à une personne digne de confiance.

Prise en charge alimentaire : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge financière : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

Prise en charge juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Prise en charge matérielle : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge psychosociale : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Prise en charge sanitaire : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

PVVIH : Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine.

Rapatriement : Personne contrainte au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Recherche d'emploi : Ensemble des actions posées pour appuyer un usager/client à trouver du travail.

Retour en famille : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Retraité : Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

Salarié : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

Salarié secteur privé : Personne qui travaille dans le secteur privé structuré formel.

Salarié secteur public : Personne employée dans l'administration publique ou parapublique et les collectivités locales.

Service public : Structure déconcentrée du MASSN

Service privé : Association/ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale

Structure de formation : Structure de formation.

Structure de la justice : Structure juridique.

Structure de placement : Structure d'accueil et/ou de placement pour un emploi.

Structure de réinsertion : Structure s'occupant des processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

Structure de santé : Formation sanitaire.

Structure d'éducation : Structure d'éducation.

Structure formelle : Structures qui disposent d'un personnel qualifié et appliquent le programme national d'encadrement préscolaire.

Structure non formelle : Structures qui ne disposent pas d'un personnel qualifié et n'appliquent pas le programme national d'encadrement préscolaire.

Technologie : selon le MFSNFAH " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production de biens et services"

Toxicomane/alcoolique : Usager/client qui s'intoxique de façon chronique ou périodique par la consommation de médicaments ou de substances toxiques entraînant généralement chez lui un état d'accoutumance et de dépendance.

Travailleur/professionnel du sexe : Usager/client qui se livre de façon régulière ou occasionnelle, avec plusieurs partenaires à des échanges de rapports sexuels contre de l'argent ou d'autres biens matériels.

Union libre : Personne qui vit maritalement avec une autre de sexe opposé sans que le mariage civil, coutumier ou religieux n'ait été célébré

Veuf/veuve : Personne dont le/la conjoint(e) est décédé(e).

Victime d'autres formes de violences : Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires : Usager/client ayant subi un évènement d'une ampleur qui justifie une mobilisation exceptionnelle de secours venus de l'extérieur de la communauté ou de la zone touchée.

Victime de conflit familial : Usager/client en discorde ou mécontent avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

Victime de mariage précoce : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Victime de mutilations génitales féminines : Fille ou femme victime de pratiques traditionnelles et toutes autres interventions pratiquées sur ses organes génitaux pour des raisons non thérapeutiques.

Victime de violences conjugales : Usager/client(e) victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).

LISTE DE L'EQUIPE DE REDACTION

N°d'ordre	Noms et prénoms	Structures
1.	ZOROM Soumaïla	DGESS/MFSNFAH
2.	BALBONE Abdou	SG/MFSNFAH
3.	SANKARA Gombila René Hugues	DSS/MFSNFAH
4.	GANSONRE Ismaël	PAGPS
5.	KONATE Seydou	DAF/MFSNFAH
6.	OUEDRAOGO Manzou	DRH/MFSNFAH
7.	KY Moumouni	DSS/MFSNFAH
8.	OUEDRAOGO Théophile	DSS/MFSNFAH
9.	OUEDRAOGO Kis-wend-sida Wilfried	DSS/MFSNFAH
10.	BARRY Fati	DSS/MFSNFAH
11.	ANABEBOU Kadi	DSS/MFSNFAH
12.	APPIAH Sidonie	DSS/MFSNFAH
13.	COULIBALY Mamadou	DSS/MFSNFAH
14.	SIMPORE Vincent	DSS/MFSNFAH